



Bilan 2017

L'ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LA MARNE





L'Etat dans la Marne

Cette nouvelle présentation du rapport d'activités des services de l'État dans la Marne a vocation à mettre en lumière les actions marquantes et prioritaires de l'État pour l'année 2017 et d'apprécier le travail des femmes et des hommes qui permettent, par leur implication et leurs compétences, de rendre possible la réalisation de ces actions.

En 2017, la préfecture de la Marne a œuvré à une réorganisation majeure de ses services, afin de répondre à une nécessité de modernisation de son activité et de sa relation avec les citoyens. Nous nous sommes donc engagés dans une démarche ambitieuse d'adaptation à la révolution numérique.

C'est dans ce cadre que nous avons accueilli, en 2017, un centre interdépartemental d'expertise de ressources et des titres pour la délivrance des permis de conduire et que des points numériques ont été mis en place à la préfecture de Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures d'arrondissement du département.

Nos policiers et gendarmes ont quant à eux pu expérimenter les nouvelles applications Neo et NeoGEND en se voyant dotés de nouveaux outils numériques, leur faisant ainsi gagner un temps précieux, consacré à la sécurité de nos concitoyens.

Cette nouvelle organisation permet de se recentrer sur nos missions prioritaires et notamment la sécurité publique qui, dans un contexte national de plus en plus marqué par des attaques sur nos territoires, demeure, pour cette année, encore la priorité de l'État aux côtés des collectivités locales et des différents partenaires de la société civile.

À travers les quatre arrondissements marnais, échelons de proximité par excellence pilotés par les sous-préfets d'arrondissement, l'État local est attentif aux enjeux des collectivités locales et participe à la promotion de ruralités dynamiques, innovantes et solidaires.

Ainsi, les agents de l'État ont accompagné en 2017 l'élaboration et la mise en œuvre de cinq contrats de ruralité signés dans le département. Ces contrats pluriannuels constituent le support de mise en cohérence des politiques de développement local et permettent d'abonder certains projets d'investissement structurant, grâce à la dotation de soutien à l'investissement local.

Enfin, cette année 2017 a été celle de la mise en application des premières mesures du nouveau gouvernement, dans tous les domaines : jeunesse et éducation, travail et emploi, santé et affaires sociales, développement durable et agriculture, politique de la ville, sécurité et justice, économie, Europe et relations internationales.

Je sais pouvoir compter sur l'énergie et la volonté de tous les fonctionnaires de l'État pour poursuivre les actions engagées et participer à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants du département de la Marne.

Je vous souhaite une bonne lecture.



Denis Conus
Préfet de la Marne



L'Etat dans la Marne

SOMMAIRE

1 - L'économie

Les concours financiers de l'État et le soutien à l'investissement local	4
La dématérialisation des flux financiers des collectivités territoriales	6
Le contrat de redynamisation du site de défense de Châlons-en-Champagne	7
Les exonérations fiscales dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense de Châlons-en-Champagne	8
Les contrats unique d'insertion	9
La garantie jeunes	10
Le dispositif de revitalisation : un outil financier territorial au service du développement des entreprises et de l'emploi	11

2 - Le territoire

Les contrats de ruralité	13
La situation en matière de planification et d'autorisation des droits du sol	14
Le géoportail de l'urbanisme	16
La déviation de la route nationale 44 à Chepy	18

3 - La sécurité

La lutte contre le terrorisme	20
L'accompagnement social des familles et des jeunes en voie de radicalisation	21
La prévention de la délinquance	22
Le contact, l'ADN de la gendarmerie	23
NéoGEND : un équipement au service de la proximité numérique	24
Des militaires du groupement de gendarmerie départementale de la Marne en renfort suite à l'ouragan « Irma »	25
L'accidentalité sur les routes marnaises	26
La santé publique vétérinaire : de la fourche à la fourchette	27
Des contrôles accentués durant les temps forts de la consommation	28
Les plans de prévention des risques naturels	29

4 - La réglementation

L'immigration et l'intégration	31
--------------------------------	----

La réforme du permis de conduire	32
La mise en place du centre d'expertise de ressources et des titres « permis de conduire »	33
L'organisation des élections politiques	34
L'accessibilité des établissements recevant du public : le dispositif Ad'Ap	35
La mise en œuvre de la démarche de simplification administrative pour les transports exceptionnels	36
La nouvelle réglementation du pôle départemental des manifestations sportives	37

5 - L'agriculture

La politique agricole commune	39
L'équilibre agro-sylvo-cynégétique	40

6 - L'environnement

Le foncier agricole	42
Le développement des énergies renouvelables	43
Les territoires à énergie positive pour la croissance verte	44

7 - La cohésion sociale

Logement : le bilan de la programmation 2017	46
Les programmes nationaux de renouvellement urbain	48
Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées	49
Le service civique	50
Les accueils collectifs de mineurs	51
Le plan départemental de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations	52
Les formations aux valeurs républicaines	53
Le Tour de France de l'Égalité	54
La commission départementale de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes	55
Le dédoublement des classes de CP en réseau d'éducation prioritaire renforcé	56
Le dispositif « devoirs faits »	57



L'Etat dans la Marne

1 - L'économie

Les concours financiers de l'État et le soutien à l'investissement public local

En 2017, l'enveloppe des concours financiers s'élève à 47,9 milliards d'€. Elle a baissé de 2,34 milliards d'€ par rapport à 2016, mais dans une proportion moindre que la baisse enregistrée en 2016 (- 3,67 milliards d'€).

En effet, pour 2017, le gouvernement a allégé l'effort supporté par les communes et les intercommunalités en le réduisant de moitié : la contribution au redressement des finances publiques a été divisée de moitié pour le bloc communal (elle est passée de 2,07 milliards d'€ en 2016 à 1,035 milliards d'€ en 2017).

Pour accompagner les collectivités les plus fragiles, les mécanismes de péréquation au sein de la DGF des communes ont connu une progression inédite (+ 360 millions d'€).

FRANCE

en milliards d'euros

	2016	2017	Évolution
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	1,91	2,1	9,95 %
Dotation de solidarité rurale (DSR)	1,242	1,4	12,72 %
Dotation nationale de péréquation (DNP)	0,794	0,794	0,00 %

Pour la Marne, ces mesures se sont traduites de la façon suivante :

MARNE

en millions d'euros

	2016	2017	Évolution
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	192,786	178,11	-7,61 %
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	35,515	38,003	7,01 %
Dotation de solidarité rurale (DSR)	9,377	10,401	10,92 %
Dotation nationale de péréquation (DNP)	4,806	4,775	-0,65 %
Dotation politique de la ville (DPV)	1,044	3,814	265,33 %

Le gouvernement a accentué en 2017 les mesures fortes de soutien à l'investissement public local. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élève à 1 milliard d'€ contre 600 millions d'€ en 2015 et 816 millions d'€ en 2016. La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) créée en 2016 a été abondée à hauteur de 200 millions d'€ pour atteindre 1,2 milliards d'€ en 2017.

Au total la Marne a ainsi bénéficié de :

- **10 857 831 € au titre de la DETR**
- **3 837 669 € au titre de la DSIL (enveloppe 1)**
- **1 539 213 € au titre de la DSIL (enveloppe 2)**

Ce dispositif d'appui à l'investissement public local a permis la concrétisation d'un grand nombre d'opérations :

- **la DETR a permis de financer 294 dossiers représentant un investissement total de 48 304 271 €**
- **Les enveloppes 1 et 2 du DSIL ont permis de financer 186 opérations pour un investissement total de 23 668 450 €.**



Zoom sur le DSIL (enveloppe 1)

qui a permis d'accompagner le financement de 113 opérations décomposées comme suit :

CATÉGORIES D'OPÉRATION	Nombre De dossiers	Coût projets	Montant aide
Mise aux normes des équipements publics	71	4 541 641,00 €	1 545 046,00 €
Rénovation thermique	32	3 345 091,00 €	1 163 019,00 €
Transition énergétique	4	299 770,00 €	67 148,00 €
Développement des infrastructures en faveur de la mobilité	3	808 167,00 €	501 608,00 €
Hébergements et équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants	2	2 056 000,00 €	510 600,00 €
Numérique et téléphonie mobile	1	125 621,00 €	50 248,00 €
	113	11 176 290,00 €	3 837 669,00 €

La dématérialisation des flux financiers des collectivités territoriales

AVEC CHORUS PRO :



Réduisez vos coûts d'impression, d'envoi et de stockage de vos factures



Suivez en temps réel, l'état d'avancement du traitement de vos factures sur le portail depuis leur saisie jusqu'à leur mise en paiement



Réduisez les délais de traitement de vos factures



Réduisez votre empreinte carbone



Intégrez en automatique vos factures dans le système informatique comptable de votre client

Les comptables publics ont pour mission de tenir la comptabilité des collectivités territoriales, de payer leurs dépenses et d'encaisser leurs recettes.

En 2017, la modernisation des flux comptables et financiers entre les collectivités et les trésoreries a connu un développement très important de la dématérialisation des pièces justificatives et de la signature électronique. La suppression du papier et le dialogue entre systèmes financiers se traduit par des échanges sécurisés plus rapides, une économie de frais de gestion (photocopies, déplacements), une qualité accrue des informations facilitant le recouvrement et une réduction des délais de paiement des fournisseurs.

Cette dématérialisation a été facilitée par la mise en service au 1^{er} janvier 2017 du **portail national « Chorus Pro »** permettant aux fournisseurs des entités publiques (État, collectivités) d'adresser directement en ce point unique leurs factures en mode dématérialisé, le portail les mettant ensuite à disposition des acheteurs publics.

Parallèlement, l'obligation faite aux entreprises, en fonction de leur taille, de transmettre des factures dématérialisées à leurs clients publics est mise en œuvre de façon progressive et visera tous les fournisseurs de la sphère publique à compter du 1^{er} janvier 2020.

Beaucoup de collectivités marnaises ont également pu mettre en œuvre un service proposé par l'État d'envoi déporté des factures (eau, assainissement, cantine, garderie, etc.) réalisant ainsi des économies d'impression. D'autres proposent désormais à leurs usagers un service de paiement des factures par internet.

Les chiffres 2017 dans la Marne

Fin 2017, 68% des collectivités territoriales (intercommunalités, communes) du département pratiquaient la dématérialisation totale des flux comptables et financiers.
(contre 26 % mi 2016)



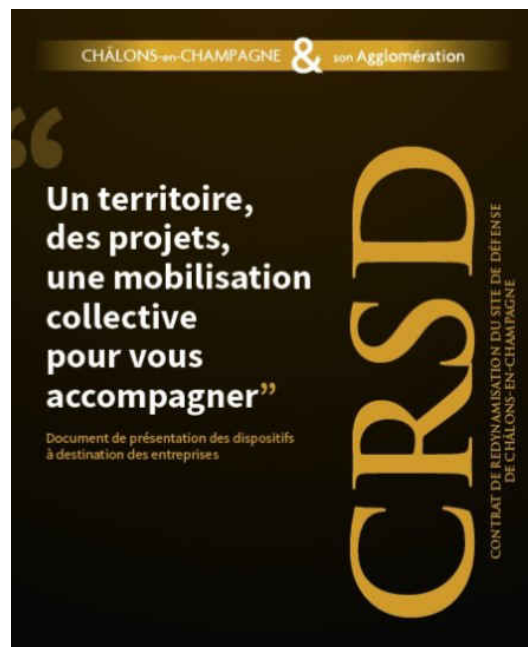
Le contrat de redynamisation du site de défense de Châlons-en-Champagne

Pour accompagner la restructuration des services de défense décidée en fin d'année 2014, la ville de Châlons-en-Champagne et son agglomération bénéficient d'un contrat de redynamisation du site de défense (CRSD), signé le 28 août 2015 par le Premier ministre .

Par ailleurs, un second contrat d'accompagnement à la redynamisation de Châlons-en-Champagne est associé au CRSD. Élaboré conjointement et en cohérence, il permet de préciser les conditions de mobilisation de crédits interministériels de l'État (19 millions d'€) complémentaires aux crédits du CRSD (11 millions d'€). **Ces deux contrats portent sur un montant estimé de dépenses et travaux de 131 millions d'€.**



Visite de l'entreprise Eliad
bénéficiaire du CRSD
30 mars 2018



Les chiffres 2017 dans la Marne

Le comité de pilotage du CRSD s'est réuni 10 fois (24 fois depuis la signature en août 2015).
Au total, un peu plus de 8,5 M€ de travaux et de prestations ont été accompagnés et ont bénéficié du soutien du FRED et du FNADT.
1,77 M€ de FRED ont été mobilisés pour soutenir les entreprises dans leurs investissements d'un montant total de 12,38 M€
et dans leurs projets de création de 183 emplois.

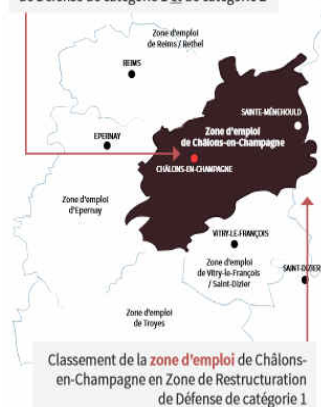
Les exonérations fiscales dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense de Châlons-en-Champagne

La direction départementale des finances publiques (DDFiP) de la Marne, en collaboration avec la mission du contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de Châlons-en-Champagne et les autres administrations ou organismes consulaires partenaires, apporte des conseils aux entreprises qui souhaitent créer ou étendre leurs activités dans la zone d'emploi de Châlons-en-Champagne concernant les aides et exonérations fiscales dont elles peuvent bénéficier au titre de la zone de restructuration de défense (ZRD).

Ces exonérations d'activités nouvelles peuvent concerner l'impôt sur les bénéfices (IR ou IS), la taxe foncière et la contribution économique territoriale (CFE + CVAE).

Les entreprises peuvent également interroger la DDFiP pour obtenir une prise de position formelle de l'administration fiscale qui les garantit sur l'éligibilité de leur activité aux exonérations fiscales.

Classement de la **Commune** de Châlons-en-Champagne en Zone de Restructuration de Défense de catégorie 1 et de catégorie 2



Les mesures CRSD de soutien financier peuvent être accordées aux entreprises implantées sur l'ensemble de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne. Les exonérations fiscales et sociales ZRD peuvent bénéficier aux entreprises situées dans les 158 communes de la zone d'emploi de Châlons-en-Champagne (au sens INSEE).



Les chiffres 2017 dans la Marne

38 demandes traitées (126 depuis mai 2015) dont **plus de 60 %** ont reçu une réponse favorable
 21 entreprises ont bénéficié d'exonérations d'impôt sur les bénéfices et 94 entreprises d'exonérations de CFE
 388 000 € de crédits d'impôt CFE ont été également accordés à 215 entreprises ayant moins de 11 salariés
 480 000 € d'exonérations fiscales liées au classement en ZRD ont bénéficié aux entreprises
Environ 1.5 M€ d'exonérations ont été accordées aux entreprises

Les contrats uniques d'insertion

L'année 2017 s'est inscrite comme une année de transition, avant la mise en place en 2018 des parcours emploi compétences.

Les emplois d'avenir (EAv)

Le travail de collaboration et d'étroit partenariat construit avec le réseau des prescripteurs, ainsi que la mobilisation de l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi, a permis la conclusion de **405 emplois d'avenir**, majoritairement recrutés dans le secteur non marchand. Au second semestre, les prescriptions ont été exclusivement orientées vers les seuls renouvellements de contrats. Ce dispositif a pris fin le 31 décembre 2017.



Les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et contrats initiative emploi (CIE)

Parallèlement aux emplois d'avenir, les autres dispositifs d'aide à l'emploi visant le retour à l'emploi des personnes en voie d'exclusion professionnelle (seniors, demandeurs d'emploi de longue durée, personnes en situation de handicap, habitants des quartiers politique de la ville ou des zones de revitalisation rurale) ont été fortement mobilisés avec la signature de **1 325 CAE** et **199 CIE**.

Concernant les CAE, 2 secteurs prioritaires ont été définis pour le 2^{ème} semestre :

- l'urgence sanitaire et sociale
- les communes de moins de 2000 habitants en difficulté.

La gestion de ces priorités a permis la préservation des CAE dans ces secteurs sensibles.



Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en catégorie A a connu une diminution significative de 3,9% en 2017 par rapport à 2016.

La garantie jeunes

Le 1^{er} janvier 2017 a débuté la généralisation du dispositif garantie jeunes, alors en expérimentation dans certains départements. La Marne est entrée dans la dernière vague conduisant à la généralisation nationale du dispositif et s'est engagée sur un objectif de 750 jeunes accompagnés pour 2017.

La garantie jeunes consiste en un accompagnement sur 12 mois réalisé par les missions locales, à destination de jeunes en grande précarité sociale et financière. Elle se traduit en un engagement réciproque du jeune et de la mission locale qui se concrétise notamment par l'attribution d'une allocation de maximum 480 € par mois. Elle est en outre fondée sur le principe de l'autonomie acquise au travers des expériences professionnelles.

La loi dite « travail » du 8 août 2016 pose en son article 46 le principe d'un droit opposable à compter du 1^{er} janvier 2017.

Tous les jeunes de 16 à 25 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en parcours scolaire et qui sont en situation de précarité financière et sociale, sont éligibles et peuvent demander à intégrer la garantie jeunes.

Au 31 décembre 2017, 732 jeunes avaient déjà intégré un parcours en garantie jeunes. Seuls 8% d'entre eux ont interrompu leur parcours, qu'il s'agisse de cas de déménagement, de démission ou d'exclusion suite à des manquements répétés des jeunes concernés, à leurs engagements.

QUI ? QUOI ? COMMENT ?

Pour les jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi, en situation de grande précarité, la **Garantie Jeunes** permet un accompagnement dans le cadre d'un **parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation.**

Pour plus d'information, contactez la Mission Locale la plus proche de chez toi.



Cette action est cofinancée par l'Union Européenne

Le dispositif de revitalisation : un outil financier territorial au service du développement des entreprises et de l'emploi

La loi du 17 janvier 2002 a instauré une obligation de revitalisation des territoires pour les sociétés de plus de 1 000 salariés qui mettent en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) conduisant à des licenciements collectifs qui, par leur ampleur, affectent l'équilibre du ou des bassins d'emploi concernés. Cette obligation se traduit par la signature d'une convention entre l'État et l'entreprise concernée, qui devra s'acquitter d'une contribution financière, destinée à alimenter un fonds de revitalisation territorial. L'obligation de revitalisation permet ainsi d'accompagner les territoires affectés par des mutations économiques à travers un ensemble d'actions destinées à promouvoir l'émergence de nouvelles activités et la création de nouveaux emplois en remplacement de ceux supprimés par des licenciements collectifs.

Dans la Marne, plusieurs types de mesures à destination des entreprises des bassins d'emploi concernés ont été mis en œuvre :

- l'accompagnement à la création d'emploi
- l'attribution de prêts à taux zéro
- le soutien à la création et la reprise d'entreprise via une plateforme d'initiative locale
- le soutien à l'insertion par l'activité économique.

Depuis 2005, **4 fonds de revitalisation ont été créés dans la Marne** : Reims, Epernay, Châlons-en-Champagne, et un 4^{ème} fonds a été créé en 2016 sur le bassin de Vitry-le-François. Ces fonds locaux fonctionnent à travers 2 instances :

- un comité de pilotage chargé de suivre l'état d'avancement des conventions signées avec les entreprises dans le périmètre du bassin d'emploi
- un comité d'agrément dont le rôle est d'examiner les demandes de financement, et de décider de l'attribution des aides et de leur quantum.

Depuis la conclusion des 1^{ères} conventions de revitalisation, en 2005, ce sont **20 conventions qui ont été signées pour près de 4,5 M€, qui ont contribué, à ce jour, à la recréation de 1 773 emplois dans le département de la Marne.**



Les chiffres 2017 dans la Marne

31 dossiers ont été validés correspondant à 165 créations d'emplois potentielles soit 346 500 € d'aides réparties comme suit :

- Reims : 109 créations d'emplois, soit 221 000 €
- Châlons-en-Champagne : 9 créations d'emplois, soit 27 000 €
- Épernay : 9 créations d'emplois, soit 20 000 €
- Vitry-le-François : 38 créations d'emplois, soit 78 500 €



L'Etat dans la Marne

2 - Le territoire

Les contrats de ruralité

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, les contrats de ruralité ont pour objectif d'accompagner et de favoriser la création de projets de territoire, en soutenant des actions destinées à améliorer l'attractivité des bassins géographiques concernés, la cohésion sociale et la qualité de vie des populations.

Dans ce contexte, la direction départementale des territoires (DDT) de la Marne accompagne et favorise l'émergence de projets relatifs aux politiques publiques prioritaires. Parmi les opérations accompagnées en 2017, peuvent être évoquées :

- la réalisation d'un diagnostic territorial partagé avec le PETER de Brie Champagne dans le cadre du lancement de l'élaboration du SCOT en utilisant une méthode développée par AgroParisTech, permettant d'aboutir à un diagnostic synthétique et spatialisé des principales caractéristiques, dynamiques et enjeux du territoire, débattus avec les élus du territoire
- la poursuite de l'accompagnement de la communauté de communes de la Brie Champenoise et de la ville de Montmirail pour le lancement de la mise en œuvre concrète des premières actions du projet de territoire défini dans le cadre d'ateliers participatifs en 2016
- l'accompagnement de l'élaboration du contrat de ruralité du PETER du Pays de Châlons, selon cette même méthode de diagnostic partagé en lien avec l'agence d'urbanisme et les EPCI du territoire
- de façon plus générale, la contribution auprès des sous-préfectures aux avis permettant de finaliser les 4 autres contrats de ruralité de Brie Champagne, d'Épernay Terres de Champagne, du Pays Vitryat et de l'Argonne Champenoise.

Dans le cadre de ces activités de conseil, la DDT a également mis des outils à disposition des collectivités sur le site internet de l'État dans la Marne, tels que le tableau de suivi des appels à projets ou à manifestation d'intérêt, ou la boîte à outils sur la revitalisation des centres-bourgs.

Une ingénierie État mobilisée en fonction des besoins locaux et des enjeux des projets vis-à-vis des politiques publiques prioritaires :

- revitalisation des centres bourgs
- aménagement durable du territoire économe en foncier
- transition énergétique et écologique
- prévention des risques, etc.



Zoom sur l'arrondissement d'Épernay

2 contrats de ruralité ont été signés au cours de l'année 2017 :

- Pays d'Épernay Terres de Champagne le 22 février 2017
- Pays de Brie et Champagne le 25 avril 2017

La situation en matière de planification et d'autorisation des droits du sol

Fin 2017, la population du département de la Marne est couverte à 87,5 % par des documents d'urbanisme (PLU et carte communale).

La direction départementale des territoires (DDT) de la Marne suit 210 procédures d'adaptation des documents d'urbanisme prescrits par les communes, réparties comme suit :

- 47 cartes communales en élaboration / révision
- 137 PLU en élaboration / révision et 26 petites procédures d'adaptation des PLU.

En 2017, les chargés de planification ont participé à 97 réunions de travail avec les communes. L'année 2017 a également été marquée par la prescription du PLUI de la communauté de communes de la Moivre à la Coole, venant ainsi s'ajouter au PLUI Perthois Bocage et Der, au PLUI de la CC de la région de Suippes et au PLUI de la CA de Saint-Dizier, Der et Blaise.

Le SCOT d'Épernay, qui couvre 118 communes, a été arrêté à la fin de l'année 2017, après 4 années de travaux. Le périmètre du SCOT du Pays de Brie Champagne a été délimité par arrêté préfectoral du 16 février 2017. Il compte 95 communes.

En 2017, la DDT a accompagné plusieurs EPCI pour la création de leur centre instructeur au 1^{er} janvier 2018. Il s'agit de la CC des Paysages de la Champagne, de la CC de Sézanne Sud-Ouest marnais, de la CC de la Moivre à la Coole et de la CC Côtes de Champagne et Val de Saulx.

La DDT anime plusieurs réseaux qui se réunissent chacun deux fois par an :

- le réseau des centres instructeurs
- le réseau des bureaux d'études urbanisme
- le réseau des instructeurs accessibilité.



Les chiffres 2017 dans la Marne

Sur les 6 034 actes reçus en 2017 au titre du contrôle de légalité des actes d'urbanisme :


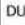





- 65 % ont été contrôlés
- 28 ont fait l'objet d'un recours
- 47 ont fait l'objet d'une lettre d'observation.

Documents d'Urbanisme

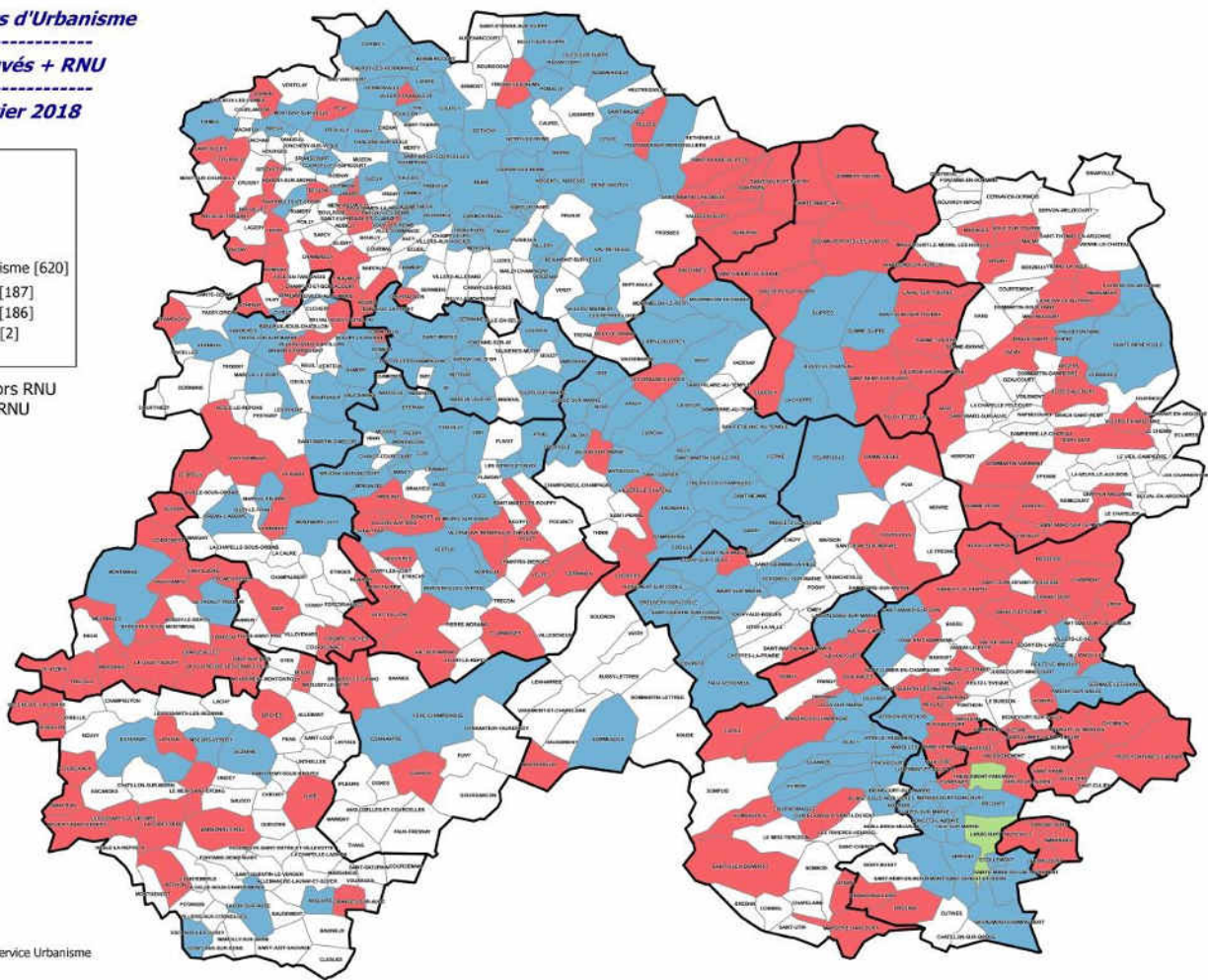
Approuvés + RNU

Janvier 2018

Légende

-  limites EPCI
-  DU Intercommunal
-  DUI approuvé
- Documents d'Urbanisme [620]**
-  CC approuvée [187]
-  PLU approuvé [186]
-  POS approuvé [2]
-  RNU [245]

Total: 375/620 hors RNU
Soit 60,5% hors RNU



Le Géoportail de l'urbanisme

Le Géoportail de l'urbanisme (GPU) est le portail internet officiel qui permet de consulter et télécharger l'information urbanistique de tout le territoire français. Il permet d'offrir un accès centralisé et permanent aux documents d'urbanisme (DU) et aux servitudes d'utilité publique (SUP). Il a été institué par ordonnance du 19 décembre 2013 et s'inscrit dans la mise en œuvre de la directive européenne INSPIRE qui vise à faciliter la diffusion, la disponibilité et l'utilisation de l'information géographique en Europe.

En France, le conseil national de l'information géographique (CNIG) a défini les prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme, « **standard CNIG** », adopté par le GPU. **Au 1^{er} janvier 2020, la publication des DU dans le GPU sera obligatoire afin de les rendre exécutoires.** La publication des SUP par leurs gestionnaires dans le GPU vaudra annexion aux documents d'urbanisme. Les DU non publiés ne seront donc plus opposables.

Le rôle des services de l'État est d'accompagner les collectivités dans la préparation de l'échéance de 2020. Un effort de sensibilisation et de communication est déployé par la direction départementale des territoires (DDT) de la Marne auprès des collectivités locales (services urbanisme des EPCI et AMM, des professionnels de l'urbanisme et bureaux d'études) et par des publications.

Les chiffres dans la Marne

Au 26 janvier 2018 :

76 % des autorités compétentes (137 sur 176) ont ouvert un compte GPU
20 % des documents opposables (71 sur 354) ont été publiés dans le GPU.

L'alimentation du GPU s'articule autour de 4 étapes :

- le télé-versement dans le GPU du dossier numérique
- le contrôle de conformité du dossier
- la prévisualisation du dossier
- la publication



Rendez-vous sur :
www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

GPU - Marne

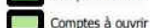
Situation au
1er février 2018

Légende

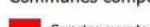


EPCI

EPCI compétents

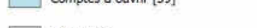


Comptes ouverts



Comptes à ouvrir

Communes compétentes



Comptes ouverts et DU publiés [71]



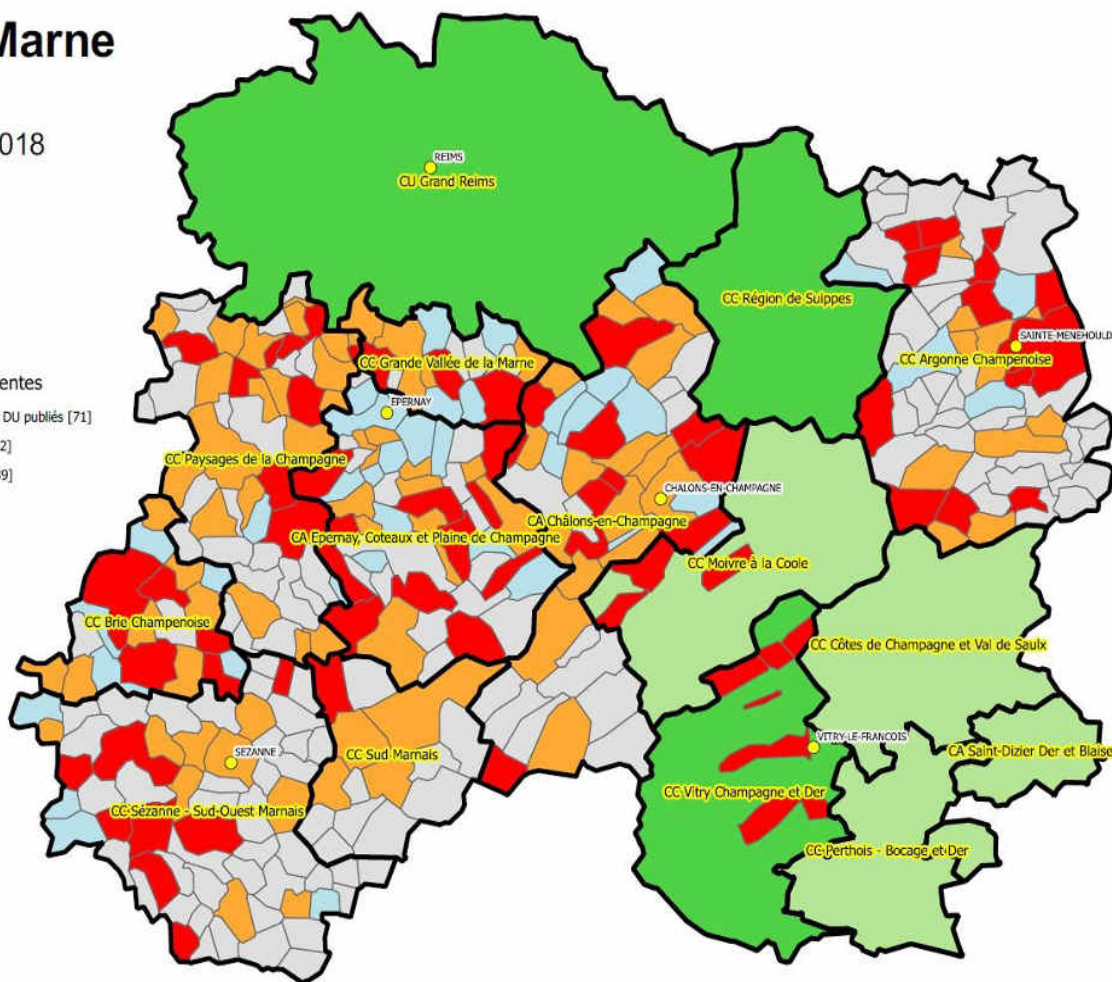
Comptes ouverts [82]



Comptes à ouvrir [39]



RNU [140]



La déviation de la route nationale 44 à Chepy

L'opération « Déviation de la RN44 à Chepy » est inscrite au contrat de plan État / région (CPER) 2015/2020 pour un montant de 24,08 millions d'€. Elle est financée par l'État à hauteur de 87,5 % et par le conseil départemental de la Marne à hauteur de 12,5 % soit 3,01 millions d'€.

Les travaux de la déviation ont débuté en 2015. Les travaux de construction des chaussées et des échangeurs se sont déroulés essentiellement au cours de l'année 2017.

A partir de mars 2018, les travaux de raccordement, notamment coté Vitry-le-François seront engagés.

Parallèlement, les travaux de pose des dispositifs de retenue et les travaux de signalisation verticale et horizontale débiteront.



La fin des travaux et la mise en service sont programmés pour le second semestre 2018 vraisemblablement en octobre. La date précise n'est pas arrêtée à ce jour.

La mise en service de la déviation de Chepy se déroulera au cours du second semestre 2018.





L'Etat dans la Marne

3 - La sécurité

La lutte contre le terrorisme

Le plan Vigipirate reste toujours actif et l'ensemble du territoire est placé au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » depuis le 2 novembre 2017. Ce plan rappelle la persistance d'une menace importante sur le territoire français. Aussi, il insiste à nouveau sur la vigilance dont chacun doit faire preuve. Il vise notamment les établissements accueillant du public, fortement fréquentés en période de fêtes de fin d'année ainsi qu'en période de soldes mais également les établissements scolaires. La consigne de sécurisation des événements, notamment ceux organisés sur la voie publique, est réitérée.

Afin d'aider chacun à mettre en œuvre ces consignes de vigilance, des fiches et des guides ont été créés et mis à disposition de tous :

- le plan « Faire face ensemble » à destination du grand public est toujours disponible
- des affiches de sensibilisation sur la conduite à tenir en cas de suspicion de comportement suspect ou de survenue d'un attentat
- des fiches méthodiques sur la sécurisation des établissements et des manifestations sont disponibles et portées à l'attention particulière des maires et exploitants



L'ensemble de ces outils est téléchargeable sur :

<http://www.sgdsn.gouv.fr/>

Au niveau local, la déclinaison de chaque posture Vigipirate se traduit par une diffusion de consignes et d'outils auprès des maires, des exploitants d'établissements ainsi que des différents acteurs concernés.

Concernant les forces de l'ordre, certaines mesures sont accentuées et requiert une vigilance accrue en matière de lutte contre le terrorisme :

- reconduction en 2017 au niveau départemental de la sécurisation des grands événements (près de 80 événements sécurisés dans la Marne en 2017)
- analyse, préconisations et prescriptions à destination des organisateurs d'événements
- coordination de l'action de la police nationale avec d'autres partenaires comme les polices municipales et les militaires de la section « Sentinelle » lors de grands événements (foire de Châlons-en-Champagne, « Habits de Lumière » à Épernay, marche de Noël de Reims, etc.)
- renforcement des contrôles dans les gares routières et ferroviaires conformément aux directives nationales
- détection et suivi des individus présentant des signes de radicalisation ou signalés comme susceptibles de l'être
- sensibilisation à la radicalisation dispensée par le chef du service départemental du renseignement territorial
- levée de doute systématique et exploitation complète de toute communication relative à un comportement suspect.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

L'accompagnement social des familles et des jeunes en voie de radicalisation

En 2016, pour répondre à la demande du gouvernement, la cellule d'accompagnement social des jeunes et des familles en proie à des phénomènes de radicalisation a pris toute sa mesure. De façon transversale, pluridisciplinaire et complémentaire, les membres de celle-ci apportent toute leur expertise, leur aide et conseils à la famille pour laquelle le soutien reste un impératif, mais aussi pour le jeune afin de l'aider à sortir de cette emprise mentale.

Une équipe mobile d'intervention (EMI) composée d'éducateurs spécialisés a été créée et travaille en lien avec une référente de parcours sur ce sujet. Avec l'accord du jeune, ils apportent un soutien social et éducatif visant à enrayer le processus de radicalisation, tout en renforçant les liens familiaux, et à favoriser son insertion sociale. Le conseil départemental, l'Éducation nationale et les parquets composent l'instance opérationnelle pluridisciplinaire pour apporter, chacun dans leur domaine, l'aide nécessaire à la famille.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation permet aux opérateurs d'accompagner les jeunes et leur famille. **En 2017, il était de 75 000 €. Ce montant a été reconduit en 2018.**

En 2017, la préfecture a organisé 2 sessions de sensibilisation à la radicalisation au bénéfice de personnels de la police, de la gendarmerie, de l'Éducation nationale, d'associations, de missions locales, du conseil départemental, de la CAF ou encore de l'UDAF. En 2018, une autre session doit être organisée.

Au total, plus de 1 600 personnes ont bénéficié de cette formation depuis 2015.

STOP-DJIHADISME.gouv.fr
Agir contre la menace terroriste

RADICALISATION DJIHADISTE LES PREMIERS SIGNES QUI PEUVENT ALERTER

Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche. Plus ils sont nombreux, plus ils doivent alerter la famille et l'entourage.

<p>Ils se méfient des anciens amis qu'ils considéraient maintenant comme des « imams ».</p>	<p>Ils rejettent des membres de leur famille.</p>	<p>Ils changent brutalement leurs habitudes alimentaires.</p>
<p>Ils abandonnent l'école ou la formation professionnelle car l'enseignement dispensé fait partie du complot.</p>	<p>Ils arrêtent d'écouter de la musique car elle les détourne de leur « mission ».</p>	<p>Ils ne regardent plus la télévision et ne vont plus au cinéma car on y voit des images qui leur sont interdites.</p>
<p>Ils arrêtent les activités sportives parce qu'elles sont « vixies ».</p>	<p>Ils changent leur tenue vestimentaire (comme il pour les filles, avec des vêtements qui cachent le corps).</p>	<p>Ils fréquentent assidument des sites et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémiste.</p>

Mais aussi ils se replient sur eux-mêmes, limitent des propos sociaux, rejettent toute forme d'autorité, ou la vie en collectivité.



Les chiffres 2017 dans la Marne

Depuis la mise en place de la cellule d'accompagnement social, **44 personnes ont bénéficié d'un suivi dont 29 mineurs**

La prévention de la délinquance

Poursuite du recul des atteintes aux biens et aux personnes

L'amélioration des chiffres de la délinquance se confirme. Comme en 2016, l'action partenariale mise en place en 2017 et le renforcement de la visibilité des forces de l'ordre concourent à lutter efficacement contre les actes de délinquance.

L'utilisation d'outils tels que « **alerte SMS** », « **protocoles de participation citoyenne** » et « **opération tranquillité vacances** » est en augmentation sur l'ensemble du territoire marnais et prouve son efficacité en terme de prévention.

En effet, ces outils de proximité permettent de favoriser les signalements auprès des forces de l'ordre et démontrent que la sécurité est l'affaire de tous. Ainsi un certain nombre de cambriolages et de faits de violences ont pu être évités.

Des fonds d'aide à la prévention de la délinquance

L'État et ses partenaires locaux œuvrent à la mise en place d'actions de prévention de la délinquance.

Ainsi en 2017, l'attribution de **397 000 € au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance** (hors vidéo-protection) a permis la réalisation de **32 projets sur le territoire**, dont la majorité concerne des actions au bénéfice de jeunes exposés à la délinquance : chantiers éducatifs, actions de promotion de la citoyenneté, actions de responsabilisation des parents etc.



Les chiffres 2017 dans la Marne

76 communes ont signé un protocole de participation citoyenne, ce qui porte à 309 le nombre de protocoles signés depuis 2012 sur les 613 communes du département

2 158 c'est le nombre d'inscrits au dispositif « alerte sms »

Zoom chiffré

Vols avec violences contre les personnes – **18,1 %** (135 faits en moins)

Vols de véhicules à moteur – **8,5%** (130 faits en moins)

Cambriolages – **4,6%** (162 faits en moins)

(source : SSMSI)

Le contact, l'ADN de la gendarmerie

Depuis quelques décennies, la constatation de la complexification du travail du gendarme (procédure pénale, mobilité de la délinquance, etc.), de la fermeture de certaines brigades, du rythme accru de tous les milieux professionnels mais également des élus, pose la question du renforcement du lien qui unit profondément la gendarmerie à la population dont elle a pour mission d'assurer la sécurité.

Animée par cette volonté de toujours placer l'humain au cœur de son action, la gendarmerie conduit une réflexion depuis début 2017 pour renouveler la proximité qui caractérise l'exécution de ses missions quotidiennes. C'est ainsi qu'ont été expérimentées durant 6 mois, dans 27 départements, 32 brigades territoriales de contact (BTC) dont l'objectif était de se consacrer à la proximité gendarmerie / population qui constitue l'ADN du service de la gendarmerie, en approfondissant le contact avec la population en général, les élus, les chefs d'entreprises, les représentants des cultes, les associations, etc., en somme tout ce qui constitue les forces vives d'un territoire.

Pour la Marne, cette expérimentation a été confiée à la **brigade territoriale de contact de Vienne-le-Château**.

A l'issue d'une expérimentation au bilan positif, la gendarmerie a donc décidé de généraliser ce qui s'appelle désormais la **fonction contact** sur l'ensemble du territoire sous diverses formes puisque la BTC n'est pas la seule réponse possible pour dynamiser cette fonction, qui doit être adaptée aux particularismes locaux.

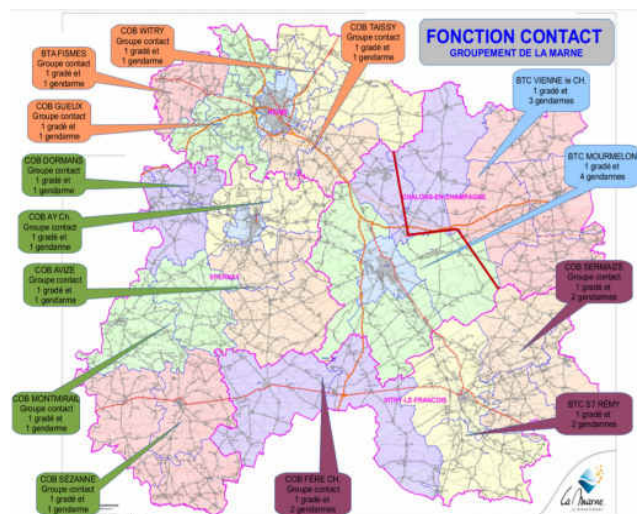
Après une analyse fine de sa circonscription et des forces vives de son territoire, chaque communauté de brigades ou brigade autonome a décliné la fonction contact à son niveau pour renforcer la proximité et les liens qui unissent les unités territoriales à la population.

La finalité de la fonction contact est de renforcer la présence de la gendarmerie en repensant la proximité sur ses territoires.

A terme, chaque maire de France, mais aussi chaque parlementaire, disposera avant la fin de l'année 2018 d'un contact personnalisé avec un militaire de la gendarmerie clairement identifié et connu au sein des compagnies et des brigades.

Les chiffres 2017 dans la Marne

14 unités dédiées au contact soit 36 militaires sur le département



NéoGEND : un équipement au service de la proximité numérique

Depuis 2016, la gendarmerie a entamé une véritable transformation numérique avec le déploiement de l'équipement NéoGEND.

NéoGEND vise à fournir aux gendarmes des terminaux mobiles dotés d'une connexion sécurisée haut débit pour faciliter, moderniser et accroître l'efficacité opérationnelle. Le gendarme retrouve sur sa tablette ou son smartphone les outils utiles du quotidien.

Cet "équipement numérique du gendarme", et plus largement l'environnement numérique associé, favorise l'exécution du service en tout temps et en tout lieu, en offrant plus de mobilité aux militaires et davantage de proximité avec les citoyens. Le gendarme n'est plus obligatoirement lié, pour tous ces actes, aux bureaux de la brigade et retrouve ainsi davantage de liberté d'action.

NéoGEND offre de nouvelles capacités d'action permettant d'interagir avec des correspondants au sein et à l'extérieur de la gendarmerie, de faciliter les constatations d'infractions, les interrogations de fichiers, l'accès aux diverses messageries, la verbalisation d'infractions et la prise de notes.

Actuellement chaque gendarme est équipé de cet outil numérique qui simplifie et allège le travail du gendarme. Il permet un gain de temps, un accès à l'information en temps réel et un travail en sécurité.



Les chiffres 2017 dans la Marne

510 smartphones et 90 tablettes
déploés sur le groupement de
gendarmerie départementale de la Marne



NEOGend, c'est :

- un accès Internet via un terminal mobile (65 000 terminaux)
- Un espace de partage owncloud
- une messagerie tactique permettant les interrogations de fichiers sur le terrain
- une messagerie interpersonnelle et un agenda
- la rédaction d'un procès-verbal électronique
- l'opération tranquillité vacances

police de
sécurité
du quotidien

Des militaires du groupement de gendarmerie départementale de la Marne en renfort suite à l'ouragan « Irma »

Dans la nuit du 5 au 6 septembre 2017, l'ouragan « Irma » frappe violemment les îles du nord de l'arc antillais. Très rapidement, la gendarmerie projette des renforts humains et matériels pour continuer d'assurer efficacement sa mission de protection des populations et des biens, malgré des conditions très dégradées.

À la suite d'un appel à volontaires, 5 gendarmes marnais sont envoyés sur place pour appuyer les gendarmes déjà présents à Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans l'accomplissement de leurs missions.

Un sous-officier d'active, a, pour sa part, participé à l'accompagnement des militaires et familles de militaires sinistrés ainsi qu'à leur rapatriement pour ceux qui le souhaitent.

Face à l'ampleur de cette crise, et pour la première fois, des réservistes sont déployés en unité constituée. 4 réservistes opérationnels marnais font partie des 2 compagnies de réserve territoriale projetées sur les lieux, pour une durée de 3 mois, avec pour objectif d'assister dans leurs missions les gendarmes d'active.

Quelques mois après le passage d'Irma, la vie reprend petit à petit son cours. Les années à venir seront consacrées à la reconstruction, que la gendarmerie accompagnera et à laquelle elle contribuera par son action de sécurité.

Zoom chiffré

**190 militaires présents sur l'île de St Martin au passage de l'ouragan
800 militaires au plus fort du déploiement**



L'accidentalité sur les routes marnaises : une mortalité historiquement basse

En 2017, **30 personnes ont perdu la vie sur les routes marnaises** sur les 28 accidents mortels constatés, soit une **baisse de 23 %** par rapport à 2016. L'année 2017 est la nouvelle année référence pour l'indicateur « nombres de tués », après 2008 (33 tués) et 2012 (32 tués). Le nombre d'accidents reste stable avec 458 accidents en 2017 contre 425 en 2016.

Les principaux facteurs recensés dans les accidents mortels

- 4 refus de priorité, dont 2 au détriment d'un deux-roues motorisés
- 3 dans un contexte d'influence de substances addictives (alcool et/ou stupéfiants)
- 3 piétons fauchés de nuit
- 5 dépôts à gauche

Les contrôles routiers des forces de l'ordre

- 107 758 dépistages d'alcoolémie (+33,56 % par rapport à 2016)
- 4 105 dépistages de stupéfiants (+1,24 % par rapport à 2016)
- 4 324 excès de vitesse (+1,91 % par rapport à 2016) hors contrôles automatisés

Les conséquences des contrôles routiers

Les contrôles ont conduit à la suspension administrative de 2 449 permis de conduire en 2017 (+10 % par rapport à 2016) :

- 1 181 pour alcool (+3 %)
- 851 pour excès de vitesse > 40km/h (+7 %)
- 416 pour stupéfiants (+45 %)

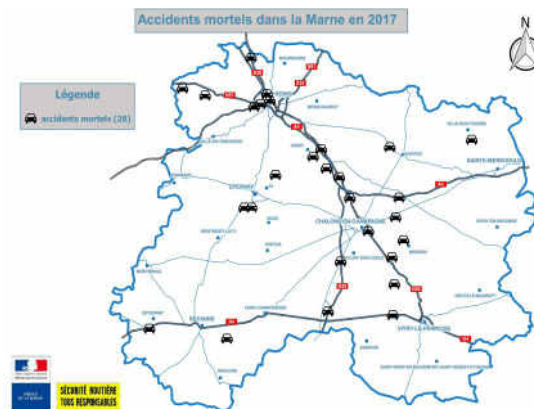
Mais ils ont pour unique objectif de préserver la sécurité routière sur les routes et de sauvegarder des vies.

Stage de récupération des points

Les 203 stages organisés par les 13 centres de formation agréés ont accueilli 3 458 stagiaires, soit une hausse de 24 % par rapport à 2016.

La politique de prévention

L'élaboration du document général d'orientations 2018/2022 a été un temps fort du partenariat entre les acteurs publics et privés de la sécurité routière. 24 actions ont été financées dans le cadre du PDASR 2017.



La santé publique vétérinaire : de la fourche à la fourchette

Maintien du bon état sanitaire des troupeaux marnais

La surveillance des maladies animales réglementées est assurée par un réseau piloté par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Marne composé :

- d'une centaine de vétérinaires disposant d'une habilitation
- d'une organisation agricole à vocation sanitaire : le groupement de défense sanitaire et identification de la Marne (GDSI 51)
- des organismes en charge de la faune sauvage : office national de la chasse et de la faune sauvage, fédération des chasseurs, etc.

En 2017, la veille zoonitaire a porté principalement sur la tuberculose bovine, la fièvre catarrhale ovine et l'influenza aviaire. S'ajoute à la surveillance sanitaire, la vérification des conditions d'entretien des animaux.

Garantir la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale

1. dans 2 abattoirs agréés importants

- « Biguard » à Vitry le François : animaux de boucherie abattus sous le contrôle permanent de 10 inspecteurs
- « Les éleveurs de la Champagne » à Caurel sous le contrôle de 2 inspecteurs.

2. dans les filières agro alimentaires, la distribution et le commerce de détail

- 399 contrôles réalisés dans les établissements industriels, entrepôts, distributeurs, ainsi que dans les grandes surfaces, restaurants, producteurs fermiers, cuisines de restauration collective, commerces de bouche
- 288 prélèvements de denrées alimentaires et aliments pour animaux pour analyses.



Les chiffres 2017 dans la Marne

**67 000 bovins et 62 000 places d'engraissement de porcs
12 000 moutons et chèvres**

**70 élevages de volailles de chair et 30 élevages de poules pondeuses
production de 18 000 tonnes de viande de boucherie
et près de 9 millions de volailles abattues**

En raison du bon état sanitaire des cheptels du département et des contrôles effectués dans la filière alimentaire, **la DDCSPP a délivré 1 260 certificats sanitaires :**

- 1 055 pour l'exportation d'animaux vivants
- 53 d'aliments pour animaux et 152 de denrées alimentaires.

Des contrôles accentués durant les temps forts de la consommation

En 2017, et de façon renforcée durant les opérations interministérielles de l'été et de fin d'année, les périodes promotionnelles (liquidations, soldes, ventes privées) et sur les foires et salons, les services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Marne ont effectué des contrôles visant à :

- vérifier le respect des règles d'information du consommateur et la loyauté des transactions commerciales
- contrôler la qualité et la sécurité des services et des produits alimentaires ou non alimentaires, afin qu'ils ne portent pas atteinte à la santé et sécurité des consommateurs

Les inspections ont été ciblées plus particulièrement sur :

- **la sécurité des aliments** : restaurants, commerces alimentaires, métiers de bouche, moyens de transport des denrées périssables, marchés de plein vent et de Noël, etc.
- **la sécurité des produits non alimentaires et des services** : jouets de Noël, guirlandes électriques, décorations de Noël floquées, accrobranches, aires de jeux, locations de vélos, bateaux, etc.
- **l'information du consommateur** : hébergements touristiques, caves de champagne, musées, origine des sapins de Noël, etc.
- **les activités sportives et de loisirs** : accueils collectifs de mineurs, établissements d'activités physiques et sportives, baignades, piscines, etc.
- **la santé et la protection des animaux** : animaleries, chenils, centres équestres, etc.

Les chiffres 2017 dans la Marne

546 établissements visités

Plus de 20 agents de la DDCSPP relevant de plusieurs ministères ont participé à ces opérations de contrôle, dont certaines associant également d'autres services tels que la gendarmerie, les douanes ou encore la DIRECCTE.



Opération interministérielle vacances
3 juillet 2017

Contrôle du centre aquatique L'Aquarelle à Sainte Ménéhould

Les plans de prévention des risques naturels

Un plan de prévention risque « inondations » (PPRi) est en cours d'élaboration sur le secteur de Vitry-le-François. Ce PPRi couvre le territoire de 52 communes divisées en 4 secteurs.

Le 1^{er} secteur, correspondant aux 14 communes bordant la Saulx et le 2^{ème} secteur regroupant 21 communes bordant la Marne, ont été approuvés respectivement le 6 novembre 2015 et le 1^{er} décembre 2016.

Pour le 3^{ème} secteur correspondant à 8 communes bordant la Blaise, la concertation a été lancée fin 2015. Les consultations officielles ont eu lieu à l'été 2017 et l'enquête publique s'est déroulée du 25 octobre au 23 novembre 2017 pour une approbation au premier trimestre de l'année 2018.

Pour le 4^{ème} secteur regroupant 4 communes, Sogny-en-l'Angle, Alliancelles, Matignicourt-Goncourt et Orconte, les études supplémentaires d'aléas sont terminées. Après une dernière présentation aux élus, un porter-à-connaissance sur les aléas sera réalisé en 2018.

Par ailleurs, les études d'aléa ont eu lieu sur 28 communes bordant la Marne à l'amont de Courthiezy. Le PPRi a été prescrit le 12 octobre 2017. Un porter-à-connaissance sur l'aléa a été réalisé le 30 janvier 2017.

La modification du PPR glissement de terrain Vallée de la Marne, prescrite le 30 septembre 2016 sur la commune d'Hautvillers, a été approuvée le 15 février 2017.

Enfin des études complémentaires de recherches de cavités souterraines ont été menées au cours de l'année 2017 sur les anciennes emprises militaires des quartiers Hawk, Corbineau et Février à Châlons-en-Champagne. Le résultat de ces études sera intégré au projet de PPR cavités en cours d'élaboration sur 9 communes autour de Châlons-en-Champagne.



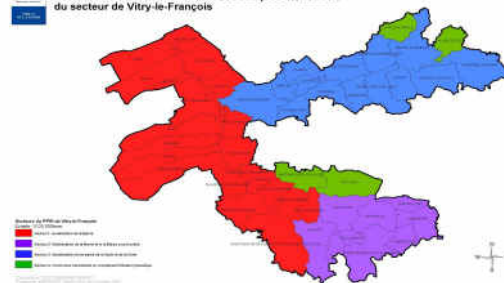
Les chiffres 2017 dans la Marne

Sur les 366 communes soumises à un ou des risques naturels (hors retrait gonflement d'argile) dans le département de la Marne, 180 sont couvertes par un PPR approuvés.

Des études ou des PPR sont en cours de réalisation sur 52 communes et un PPR est en cours de révision pour 6 communes (PPRi Seine Aval).

Les autres communes sont concernées par la présence de cavités sur leur territoire.

Secteurs du Plan de Prévention des Risques Inondation du secteur de Vitry-le-François





L'Etat dans la Marne

4 - La réglementation

L'immigration et l'intégration

La demande d'asile

La préfecture de la Marne assure une mission de guichet unique de la demande d'admission au séjour au titre de l'asile pour les 4 départements de l'ex-région Champagne-Ardenne. Ainsi, chaque ressortissant étranger domicilié dans un de ces départements qui souhaite obtenir une protection en France se présente successivement, à Châlons-en-Champagne, devant les services de la Croix rouge française, de la préfecture de la Marne et de l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

L'année 2017 a été marquée par une forte augmentation de la demande d'admission au séjour au titre de l'asile, en reflet avec la tendance nationale, avec une **hausse de 36 % par rapport à 2016**. Ainsi, ce sont **1 347 ressortissants étrangers majeurs qui ont souhaité obtenir un titre de séjour en France** en raison de craintes ou menaces en cas de retour dans leur pays d'origine. Ces ressortissants ont été, pour l'essentiel, originaires d'Albanie, du Kosovo, du Soudan, de la Syrie ou de la Fédération de Russie.

L'admission au séjour

En 2017, ce sont près de **42 000 passages ressortissants étrangers** qui ont été enregistrés par les guichets « séjour » de la préfecture de la Marne et de la sous-préfecture de Reims pour effectuer une démarche ou une demande d'information relative à leur séjour en France.

Ainsi, ce sont **7 176 titres de séjour qui ont été accordés à ces ressortissants étrangers**. D'une durée comprise entre une à dix années, l'année 2017 a été l'occasion de la délivrance des premières cartes de séjour pluriannuelles, conformément à la loi du 7 mars 2016.

Durant cette année 2017, les services préfectoraux se sont réorganisés pour répondre au mieux aux besoins de ces ressortissants étrangers. Ainsi, la sous-préfecture de Reims a signé, avec plusieurs institutions telles que l'université de Reims Champagne Ardenne, Neoma ou Science Po, une convention pour faciliter les démarches administratives de leurs étudiants.

L'éloignement des ressortissants étrangers en situation irrégulière

En parallèle de ce souci d'amélioration de l'accueil des ressortissants étrangers en situation régulière, les services de la préfecture de la Marne ont poursuivi leur rôle de lutte contre l'immigration irrégulière.

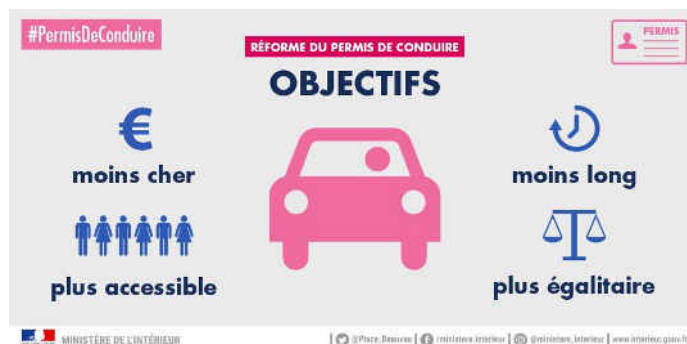
Ainsi, ce sont **104 éloignements effectifs du territoire national qui ont été conduits par les services de la préfecture**, associés dans 30 % des cas à ceux l'OFII avec le dispositif d'aide au retour volontaire.



Pour un accueil dans de bonnes conditions, le hall de la préfecture se modernise avec :

- une nouvelle signalétique de couleur et un nouveau marquage au sol
- l'ouverture de 4 guichets supplémentaires portant à 12 le nombre de guichets disponibles
- et bientôt l'installation d'une nouvelle borne d'accueil proposant 4 langues et un écran d'annonces sur l'extérieur.

La réforme du permis de conduire



La réforme du permis de conduire initiée en juin 2014 par le ministre de l'Intérieur, visait à réduire le délai de passage du permis afin de le ramener à 45 jours d'ici 2017. Elle est engagée en faveur de la jeunesse pour qui le permis de conduire est souvent un préalable à l'accès à l'emploi.

Le délai moyen d'attente est passé de 52 jours en 2016 à 49 jours en 2017 (44 jours au 1^{er} semestre 2017).

La direction départementale des territoires (DDT) de la Marne a accompagné l'externalisation de l'épreuve théorique générale (code de la route) décidée dans le cadre de la réforme du permis de conduire. Depuis juin 2016, la Poste, les sociétés SGS, Bureau Véritas et Pearson Vue réalisent les épreuves du code à Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay, Vitry-le-François, Sézanne et Sainte-Menéhould reprenant l'ancien maillage des centres de l'État. En octobre 2017, 100% des examens du code de la route ont été transférés à ces opérateurs agréés sous contrôle de l'État. Cette délégation a contribué à réduire considérablement le délai d'attente en cas d'échec à l'examen pratique du permis B.

Des crédits ont été délégués par le ministère de l'Intérieur en vue de construire un bâtiment « en dur » sur le centre d'examen de Reims pour améliorer l'accueil des candidats et les conditions de travail des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sur ce territoire où l'on compte :

- 7 500 candidats au permis B / an (sur 13 500 dans la Marne)
- 2 000 candidats au permis moto (sur 3 500 dans la Marne)
- 800 candidats aux catégories lourdes du permis de conduire (sur 1 600 dans la Marne).

La mise en place du centre d'expertise de ressources et des titres « permis de conduire »

S'inscrivant dans le cadre de la revue des missions réalisée par le Gouvernement, le « plan préfectures nouvelle génération » poursuit un double objectif : rendre aux Français un service de meilleure qualité et renforcer les missions prioritaires des préfectures et des sous-préfectures que sont :

- la gestion des crises
- la lutte contre la fraude documentaire
- l'expertise juridique
- le contrôle de légalité
- la coordination territoriale des politiques publiques.

Ce plan s'appuie notamment sur les télé-procédures.

Ainsi les usagers doivent désormais effectuer par voie dématérialisée les démarches liées aux :

- cartes d'identité et aux passeports depuis mars 2017
- échanges de permis de conduire étrangers depuis septembre 2017
- permis internationaux depuis septembre 2017
- certificats d'immatriculation et permis de conduire depuis novembre 2017

Ces titres sont traités par des centres d'expertise de ressources et des titres (CERT) au nombre de 47 pour l'ensemble du territoire. **La préfecture de la Marne est dotée d'un CERT « permis de conduire »** qui gère les demandes des usagers des départements suivants :

- les Hautes-Alpes
- la Haute-Marne
- les Deux-Sèvres
- le Lot
- la Meurthe et Moselle.



Les chiffres 2017 dans la Marne

16 617 demandes de permis de conduire ont été délivrés, dont 7 246 par voie dématérialisée.

Depuis son ouverture le 6 novembre 2017, et jusqu'au 31 mai 2018, le CERT a traité 45 874 télé-procédures.



Pour accompagner les usagers dans leurs démarches, des médiateurs numériques sont à leur disposition à la préfecture et dans les sous-préfectures de Reims, Epernay et Vitry-le-François.

L'organisation des élections politiques

L'année 2017 fut une année inédite en matière électorale avec l'organisation de trois scrutins nationaux majeurs :

- les deux tours de l'élection présidentielle les 23 avril et 7 mai 2017
- les deux tours des élections législatives les 11 et 18 juin 2017
- les élections sénatoriales le 24 septembre 2017 .

L'organisation des élections a mobilisé le service de la réglementation générale et des élections de décembre 2016 à décembre 2017.



11 et 18 juin 2017



L'État était chargé de l'impression des bulletins de vote pour l'élection présidentielle, par le biais d'un marché public en procédure adaptée, passé dans le département de la Marne avec l'entreprise Alliance Partenaires Graphiques implantée à Reims, et concernant 11 107 785 bulletins de vote pour le seul département de la Marne. Onze candidats étaient en lice au premier tour.

L'envoi de la propagande électorale pour l'élection présidentielle et les élections législatives a nécessité le recrutement de plus de 500 vacataires, qui ont effectué les travaux de mise sous pli dans un des halls du Capitole de Châlons-en-Champagne, loué à cet effet, pour un montant de 44 380 € pour les deux élections.

Parallèlement, le ministère a expérimenté la dématérialisation de la propagande électorale à l'occasion des élections législatives. Une expérimentation qui a rencontré un franc succès auprès des candidats puisque 53 des 58 candidats aux législatives ont accepté d'y participer.

S'agissant des élections sénatoriales, 5 bureaux de vote ont été mis en place à la préfecture, pour accueillir 1 604 grands électeurs entre 9 heures et 15 heures, appelés à élire trois sénateurs parmi 6 listes comprenant 5 noms.



L'accessibilité des établissements recevant du public : le dispositif Ad'AP



Suite au non-respect de l'échéance du 1^{er} janvier 2015 pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), le dispositif des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) a été mis en place. Il permet de disposer d'un délai supplémentaire pour se mettre en conformité.

Deux ans après l'échéance fixée pour déposer son dossier (27 septembre 2015), une majorité des personnes concernées dans le département de la Marne ont répondu à leurs obligations. En effet, sur les 8 250 ERP connus au 31 décembre 2017, le bilan est le suivant :

- 30 % sont déclarés accessibles
- 55 % seront accessibles d'ici à 2025.

Bien que l'adhésion du plus grand nombre au dispositif Ad'AP reste un enjeu pour les services de l'État, le suivi des documents stratégiques validés a constitué un travail important en 2017.

Les communes marnaises, dont le patrimoine bâti recevant du public doit être accessible, ont majoritairement adhéré à la démarche :

- 65 % se sont engagées dans le dispositif Ad'AP (leurs ERP seront accessibles en 2025)
- 13 % ont partiellement réalisé les démarches
- les 22 % restantes n'ont pas encore adhéré au dispositif Ad'AP.

Des courriers de relance ont été adressés en fin d'année par les sous-préfets aux 35 % de communes n'ayant pas démarré ou finalisé leur(s) démarches(s) afin de leur rappeler leurs obligations et la disponibilité des services de l'État pour les accompagner dans ces démarches.



Grâce aux efforts déployés depuis 2015, le bilan de la mise en place du dispositif Ad'AP dans le département est très positif. Sur les 8 250 ERP connus dans la Marne, plus de 85 % ont adhéré au dispositif Ad'AP et seront conformes au 1^{er} janvier 2025.

La mise en œuvre de la démarche de simplification administrative pour les transports exceptionnels

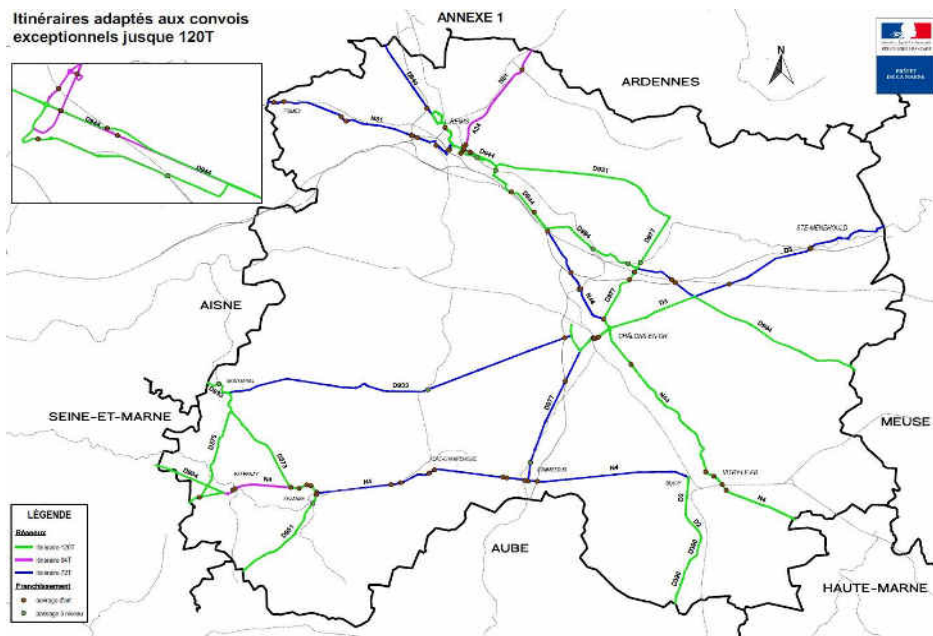
Le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013 a décidé de mener en région Nord-Pas-de-Calais une expérimentation des mesures de simplification des autorisations de transports exceptionnels. Ce dispositif consiste principalement à créer des itinéraires prédéterminés pour une majorité de convois (itinéraires 72T, 94T et 120T), à simplifier la description des véhicules et de leurs chargements et à créer le régime de déclaration pour les transports de marchandises de première catégorie.

Les résultats positifs de cette expérimentation ont conduit la délégation à la sécurité routière (DSR) à engager la généralisation du dispositif, les premiers travaux ont débuté en septembre 2016 et ont été achevés en juin 2017. Au niveau régional, cette procédure a été pilotée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est.

CONVOI EXCEPTIONNEL

Dans le département de la Marne, la direction départementale des territoires (DDT) a mené en lien avec l'ensemble des gestionnaires routiers concernés les travaux de définition des itinéraires 72T, 94T et 120T.

Sur les axes qui constituent ce réseau, un recensement de l'ensemble des contraintes existantes au niveau des ouvrages d'art, des passages à niveau et des traversées d'agglomération a été réalisé. Ces éléments ont été intégrés dans un arrêté préfectoral en date du 1^{er} juin 2017 puis dans un arrêté interministériel du 5 juillet 2017 définissant les réseaux routiers à portée nationale de transports exceptionnels.

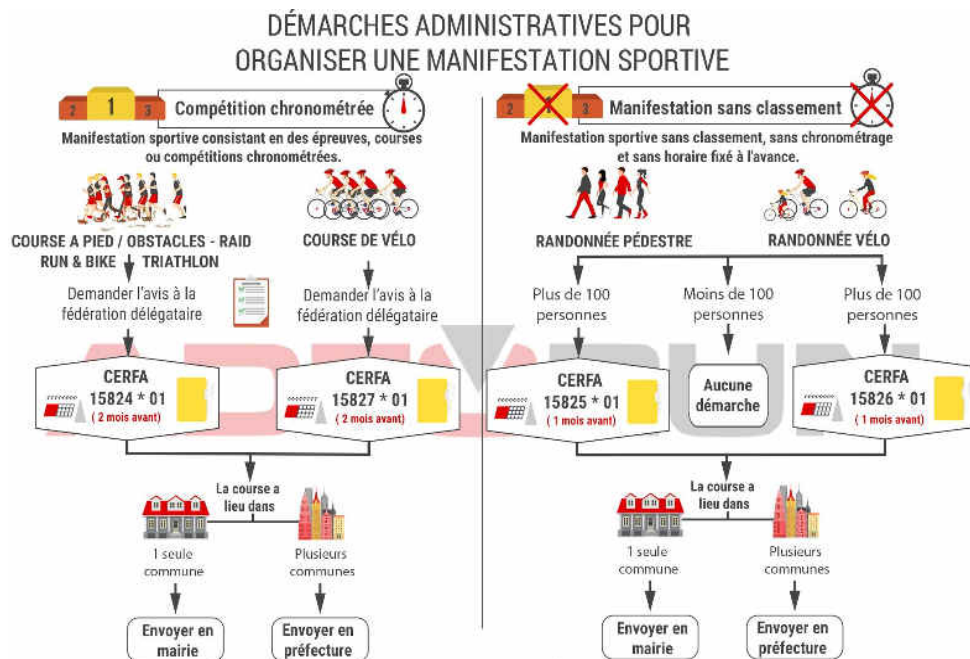


La nouvelle réglementation du pôle départemental des manifestations sportives

Depuis son entrée en vigueur, le 14 décembre 2017, le décret n°1279-2017 du 9 août 2017 a modifié profondément le code du sport et le code de la route. Il a ainsi établi de nouvelles dispositions pour l'instruction des demandes de manifestations sportives sur les voies publiques en remplaçant, notamment, le régime antérieur d'autorisation par un **régime déclaratif simplifié** pour toutes les compétitions sans véhicule à moteur, les concentrations de plus de 50 véhicules, les randonnées de plus de 100 participants et les manifestations de véhicules à moteur sur circuit homologué.

Il a également prévu le dépôt et le traitement des demandes en mairie lorsqu'une manifestation sportive sans véhicule à moteur se déroule sur le seul territoire de la commune.

Dans ce nouveau cadre réglementaire, le pôle départemental a communiqué en diffusant largement, notamment à l'intention des maires et des fédérations sportives, les nouvelles directives à appliquer et les nouveaux formulaires « Cerfa » à utiliser.



Les chiffres 2017 dans la Marne

Sur 345 dossiers reçus, le pôle départemental marnais a établi :

- 138 arrêtés (dont 1 pour une homologation de circuit)
- 207 récépissés.



L'Etat dans la Marne

5 - L'agriculture

La politique agricole commune

DOSSIERS PAC 2017



LES DATES DE TÉLÉDÉCLARATION

AIDES BOVINES ABA/ABL
1^{ER} JANVIER
→ 15 MAI 2017

AIDES VEAUX SOUS LA MÈRE
DÉBUT FÉVRIER
→ 15 MAI 2017

AIDES SURFACES
DÉBUT AVRIL
→ 15 MAI 2017



→ LA DÉCLARATION SUR INTERNET EST OBLIGATOIRE

TELEPAC VOUS GUIDE ET SÉCURISE VOTRE DÉCLARATION

telepac.agriculture.gouv.fr



POUR VOUS AIDER : **N°Vert 0 800 221 371**
CONTACTEZ VOTRE DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES (ET DE LA MER)

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Les chiffres 2017 dans la Marne

4 347 dossiers
151 M€ d'aides directes



En 2017, les aides directes de la politique agricole commune (PAC) représentent un montant de 151 millions d'€ pour l'agriculture marnaise, dont 5,8 millions d'aides couplées végétales.

Après des campagnes 2015 et 2016 caractérisées par d'importants retards d'instruction ayant nécessité la mise en place d'apports de trésorerie (ATR), la situation est en bonne voie de régularisation : le paiement du solde des aides 2017 est intervenu fin février 2018, et permet d'envisager un déroulé de la campagne 2018 dans un calendrier normal.

Les retards d'instruction sont également en voie de résorption sur le second pilier de la PAC. Le calendrier de paiement des aides 2015 des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et agriculture biologique (AB) annoncé fin juin 2017 a été tenu. Les paiements ont débuté en novembre 2017 et sont aujourd'hui quasiment achevés. Le montant d'aide atteint un million d'€ dans la Marne, pour 41 demandes MAEC, et 112 pour la bio. Les premiers paiements des soldes des aides 2016 sont attendus pour le printemps.

Depuis 2015, l'État et les régions accompagnent la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles à travers un plan de soutien aux investissements, le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCAE), adossé aux programmes de développement rural régionaux.

Dans la Marne, ce dispositif représente un montant de 9,5 millions d'€ d'aides conventionnées de 2015 à 2017 et plus de 550 projets accompagnés pour la modernisation des bâtiments d'élevage, la diversification des productions et la reconquête de la qualité de l'eau.

L'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Les conditions climatiques de ces 2 dernières années ont été très favorables à la reproduction des sangliers et à la survie des marcassins. Les densités de sangliers sont de nouveau en forte augmentation, notamment dans les secteurs de la Montagne de Reims et de l'Argonne. Afin de limiter les dégâts causés par les sangliers sur les parcelles agricoles et en forêt, les chasseurs ont été incités à augmenter fortement leur pression de chasse par rapport aux années précédentes. Pour mémoire, plus de 11 000 sangliers ont été prélevés au cours de la campagne 2016/2017. Ce chiffre est en hausse régulière depuis 2013.

6 plans de chasse en Montagne de Reims et en Argonne ont également été classés en point noirs afin de mettre en place des mesures spécifiques (interdiction de l'agrainage, taux de réalisation minimum de 90 %, prélèvement de 30 % de laies adultes, battue administrative si taux de réalisation inférieur à 80 % au 1^{er} février) visant à faire diminuer fortement les populations de sangliers sur ces territoires. Un bilan est fait à la fin de chaque saison et permet de définir les mesures à mettre en place sur les territoires où l'équilibre agro-sylvo-cynégétique n'est pas atteint.

Outre la limitation des dégâts sur les parcelles agricoles, le maintien d'un niveau de population en équilibre avec le milieu est primordial pour assurer le renouvellement des forêts et ainsi leur gestion durable. En effet, dans le contexte actuel où les politiques publiques conduisent à améliorer la mobilisation de la ressource de bois (loi relative à la transition énergétique) il est important de s'assurer que tous les moyens sont mis en œuvre pour protéger et gérer durablement les forêts. Un plan de contrôle sur le volet forestier est ainsi mis en place dans le département. Il vise notamment à vérifier la bonne application des documents de gestion durable et à contrôler les défrichements et coupes illégaux.



L'État doit veiller à ce que les prélèvements de sangliers soient suffisants et peut prendre les dispositions nécessaires y compris battues administratives pour inciter les chasseurs à augmenter leur pression de chasse.

Les chiffres 2017 dans la Marne

**Plus de 11 000 sangliers
prélevés au cours de la
campagne 2016/2017**





L'Etat dans la Marne

6 - L'environnement

Le foncier agricole

Afin de poursuivre les objectifs nationaux de diminution du rythme d'artificialisation des sols et de préservation du foncier réaffirmés par la loi ALUR et la loi MAP, la direction départementale des territoires (DDT) de la Marne a continué en 2017, à s'investir pour limiter l'étalement urbain et participer à la protection des terres naturelles et agricoles notamment au travers de deux grandes actions :

- l'observation foncière
- l'accompagnement de la commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

La DDT a poursuivi son travail de veille et a publié en septembre 2017 une nouvelle version de l'observatoire départemental du foncier de la Marne (données 2016) avec des données structurées en fiches territoriales par EPCI 2017, lesquelles comprennent les analyses suivantes :

- dynamiques démographiques (population et ménages)
- évolution de l'occupation du sol et dynamiques de consommation foncière pour l'habitat et les activités économiques.

La DDT poursuit également son travail d'observation sur les friches et un partenariat avec l'agence d'urbanisme de Reims, le Grand Reims et la CCI pour l'observatoire des zones d'activités économiques sur le périmètre de la communauté urbaine.

En outre, la DDT a apporté des éléments de suivi et d'aide à la décision pour la CDPENAF dont elle assure le secrétariat. En 2017, la commission a étudié 60 dossiers dont 90 % ont reçu un avis favorable :

- 34 documents d'urbanisme
- 23 autorisations d'urbanisme
- 3 études préalables de compensation agricole.

Observatoire départemental du foncier de la Marne 2016



Au travers de la CDPENAF et de l'observation foncière, la DDT s'investit pour la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers et la sobriété foncière.

Les chiffres 2017 dans la Marne

Observation Foncière

En moyenne, de 2009 à 2014, le rythme d'artificialisation de terres agricoles s'élève dans la Marne à 240 ha/an.

CDPENAF

Fin septembre 2017 : 34 dossiers instruits



Le développement des énergies renouvelables



Concernant la part des énergies renouvelables (EnR) dans la Marne, la filière éolienne est particulièrement développée (2^{ème} département de France en puissance éolienne totale raccordée au 30 septembre 2017) et représente plus de 90 % de la production départementale d'électricité renouvelable. Viennent ensuite la production liée à la valorisation des déchets, la production photovoltaïque, la production des méthaniseurs en nette progression et la production hydroélectrique.

Le développement de ces énergies impliquant des enjeux de plus en plus sensibles, la direction départementale des territoires (DDT) de la Marne a organisé en septembre 2017 un pôle stratégique sur les modalités de poursuite des EnR en concluant notamment à la nécessité de développer la concertation en amont sur les projets afin d'identifier au plus tôt les difficultés potentielles et les solutions pour y remédier.

Parallèlement, en 2017, la DDT a animé un pôle départemental des EnR, instance d'information des acteurs sur la thématique, et de consultation sur les projets de développement d'EnR qui lui sont soumis. Il s'est réuni en octobre 2017 et en comité restreint en mai 2017, lors desquels 5 projets éoliens ont été présentés.

Concernant l'obligation d'élaborer un plan climat air énergie territorial (PCAET) pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, l'information a été assurée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) à l'occasion d'une réunion de l'ensemble des territoires obligés au niveau Grand Est, le 29 mars 2017.

La DDT a quant à elle, accompagné Châlons aggro, pour se conformer au nouveau cadre réglementaire, en intégrant un volet « Air » élargissant ainsi le champ d'application de leur PCET.

**Afin de tenir les objectifs fixés par la loi de transition énergétique,
la DDT accompagne les collectivités dans leurs projets en lien
avec les énergies renouvelables.**



Les territoires à énergie positive pour la croissance verte

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) lancé en 2014 par les ministères de l'écologie et de l'égalité des territoires, 313 projets au niveau national ont fait l'objet d'une convention en 2016, dont 29 en région Grand Est.

Dans la Marne, 3 territoires lauréats (CC Vitry Champagne et Der, CA de Châlons-en-Champagne, et un groupement PNR Montagne de Reims / Pays d'Épernay / ville d'Épernay) ont obtenu dès 2015 la signature d'une convention leur octroyant chacun une enveloppe de 500 000 €, portées ensuite à 2 millions d'euros fin 2016, pour accompagner des programmes d'actions plus complets.

En 2017, la CA Épernay aggro Champagne et la CU du Grand Reims, lauréats de l'appel à projet « Ville respirable », ont été également labellisés TEPCV, pour des plans d'actions accompagnés respectivement à hauteur de 330 000 € et 440 000 €.

L'accompagnement de ces territoires dans la mise en œuvre de leurs programmes d'actions, s'est traduit en 2017 par l'ajustement du contenu de certaines actions par voie d'avenant et la mise en alerte des territoires sur le respect des échéances impératives de démarrage et de fin des projets.

Pour illustration, parmi les projets financés, peuvent être cités entre autres :

- la mise en place d'un espace info-énergie mobile pour apporter le conseil au cœur des territoires ruraux
- la modernisation de l'éclairage public
- la rénovation de bâtiments
- la construction de démonstrateurs de la rénovation énergétique
- la production d'énergies renouvelables
- la mise en place de borne électrique publique, etc.

« Clem » l'auto-partage à Épernay

Les chiffres 2017 dans la Marne

5 territoires labellisés TEPCV

dont 2 territoires également labellisés « Ville respirable »

Près de 90 actions, pour un total estimé de 11,5 M€ de fonds publics engagés





L'Etat dans la Marne

7 - La cohésion sociale

Logement : le bilan de la programmation 2017

Logement locatif social

Les réalisations 2017 se caractérisent par :

1. L'engagement d'agrément pour les ménages ordinaires : 207 PLUS, 2 PALULOS communaux, 117 PLAI, dont 19 PLAI adaptés et 199 PLS pour une enveloppe de 670 355 €. 12 agréments ont bénéficié de la surprime au titre des acquisitions / améliorations.
2. L'engagement de 139 agréments PLS pour la réalisation de structures spécifiques :
 - 84 places en résidence personnes âgées à Bétheny (Foyer Rémois)
 - 9 places en extension du foyer personnes handicapées Jean Thibierge à Reims (association AHMC)
 - 8 places pour l'extension de la résidence pour personnes âgées de Bezannes (Foyer Rémois)
 - 8 places pour l'extension de la résidence personnes âgées Clamart à Châlons (RIC)
 - 30 places pour la résidence personnes âgées à Epernay (CCAS Epernay)
3. Des agréments pour des opérations spécifiques : 19 PLAI et PLAI adaptés pour le financement d'une résidence sociale FJT (Noël Paindavoine).



Agence nationale de l'habitat (Anah)

En 2017, 25 % de dossiers supplémentaires ont été instruits par rapport à l'an passé. La délégation locale de l'Anah a procédé au financement de la rénovation / adaptation de 743 logements dont 685 de propriétaires occupants et 58 de propriétaires bailleurs, qui se décomposent comme suit :

a) propriétaires occupants

- logements indignes et très dégradés : 8
- lutte contre la précarité énergétique : 495
- autonomie / maintien à domicile : 180
- autres : 2

b) propriétaires bailleurs

- logements indignes et très dégradés : 30
- lutte contre la précarité énergétique : 21
- autres : 7



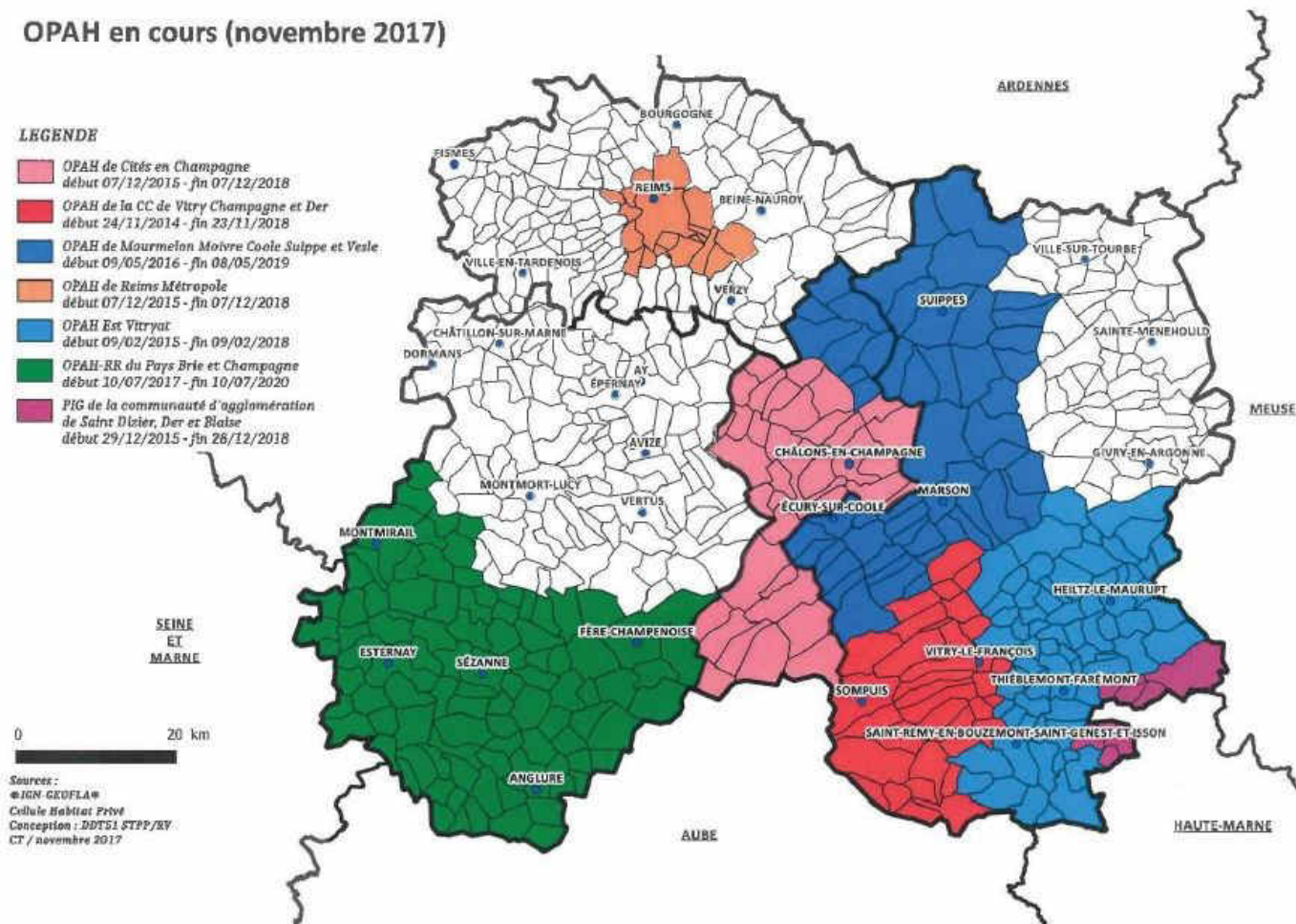
En 2017, une opération d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (Opah-RR) a démarré sur le territoire du pays de Brie et Champagne, portant à 6 le nombre d'Opah couvrant le département.

Depuis le 17 octobre 2017, les propriétaires occupants peuvent déposer leur demande de subvention Anah, par internet, via le service en ligne dédié.

OPAH en cours (novembre 2017)

LEGENDE

- OPAH de Cités en Champagne
début 07/12/2015 - fin 07/12/2018
- OPAH de la CC de Vitry Champagne et Der
début 24/11/2014 - fin 23/11/2018
- OPAH de Mourmelon Moivre Coole Sulppe et Vesle
début 09/05/2016 - fin 08/05/2019
- OPAH de Reims Métropole
début 07/12/2015 - fin 07/12/2018
- OPAH Est Vitryat
début 09/02/2015 - fin 09/02/2018
- OPAH-ER du Pays Brie et Champagne
début 10/07/2017 - fin 10/07/2020
- FIG de la communauté d'agglomération
de Saint Dizier, Der et Blaise
début 29/12/2015 - fin 28/12/2018



Les programmes nationaux de renouvellement urbain

Les 4 projets du 1^{er} programme national de renouvellement urbain (PNRU Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay et Vitry-le-François) engagés sur 7 quartiers marnais sont en cours d'achèvement, et il est désormais nécessaire de pérenniser ces investissements.

Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) dont bénéficieront au cours des 10 prochaines années 6 quartiers marnais entre dans une phase plus concrète de définition des schémas urbains.

- à Châlons-en-Champagne, le projet urbain sur le Verbeau a fait l'objet d'une convention signée le 29 septembre 2017.
- à Vitry-le-François, la signature du protocole de préfiguration le 23 janvier 2017 a permis la démolition de 241 logements afin de libérer l'emprise devant accueillir la future gendarmerie.
- à Reims, les projets urbains sont en cours de définition sur les 4 quartiers, et des plans de relogement sont en cours en vue de la démolition de logements à Croix-Rouge et Orgeval.

Les bailleurs bénéficient d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le cadre d'une convention, ce qui représente un montant d'environ 4,43 millions d'€ qui bénéficie en 2017 aux quartiers de la politique de la ville de la Marne :

- Reims : 3,346 M€
- Châlons-en-Champagne : 0,545 M€
- Epernay : 0,304 M€
- Vitry-le-François : 0,235 M€

Zoom chiffré

PNRU 1

Montant des travaux : 742 M€

**Montant des subventions ANRU : 185,5 M€ (21 % de l'investissement)
payées à 95 %**

NPNRU

**5,5 M€ de subventions ANRU pour les protocoles de convention de
Châlons-en-Champagne : 10,2 M€ de subventions pour le quartier Verbeau**



*Signature de la convention ANRU du Verbeau à Châlons-en-Champagne
29 septembre 2017*

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), piloté et mis en œuvre conjointement par l'État et le conseil départemental, est un outil essentiel du droit au logement en faveur des personnes défavorisées.

Ce plan pour la période 2017/2022 a fait l'objet d'une concertation importante avec l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans le champ de l'hébergement et du logement.

Les actions se déclinent autour de 5 orientations :

1. développer l'offre d'hébergement et de logement « très sociaux »
2. lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
3. fluidifier et sécuriser les parcours résidentiels de l'hébergement vers le logement
4. garantir l'accès au logement des publics prioritaires
5. sécuriser les parcours résidentiels.

Le plan s'inscrit dans un nouveau contexte juridique de montée en compétence des établissements de coopération intercommunale disposant d'un programme local de l'habitat.

Cette évolution vise à renforcer la mobilisation de tous les acteurs concernés autour de sa gouvernance, et à une meilleure prise en compte de la diversité des parcours de vie des ménages pauvres sur le territoire qu'ils soient locataires du parc privé ou public ou propriétaire.



**Plan départemental d'action pour le
logement et l'hébergement des
personnes défavorisées**

PDALHPD

2017/2022

Le service civique

Le service civique est un dispositif créé par la loi du 10 mars 2010. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Il s'agit d'accomplir une mission d'intérêt général pour une durée hebdomadaire d'au moins 24 heures et une durée moyenne de 8 mois. Le volontaire perçoit une indemnité prise en charge par l'État, et un soutien complémentaire, pris en charge par la structure d'accueil, d'un montant total de 580,55 € net par mois. Il bénéficie par ailleurs, d'un droit à un régime complet de protection sociale. Dans la Marne, les associations, les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics contribuent à l'accueil de volontaires.

Le rôle de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Marne est :

- d'accompagner les projets d'accueil de volontaires au sein des organismes
- de procéder à la délivrance des agréments pour les organismes locaux et départementaux
- de garantir la qualité des missions pour permettre aux jeunes de réaliser une expérience d'engagement.

La DDCSPP réalise systématiquement des contrôles *a priori* des structures candidates à un agrément local pour vérifier la non substitution à un emploi, l'environnement d'accueil des jeunes et la conformité du projet au regard de la loi. La DDCSPP contribue également au plan régional de contrôle piloté par la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) Grand Est.

La DDCSPP assure l'animation, la promotion, la valorisation du dispositif tout au long de l'année :

- organisation de formations à destination des tuteurs des volontaires
- animation de rencontres entre jeunes et organismes
- organisation des campagnes d'information à destination des structures à potentiel d'accueil
- animation d'ateliers.

En 2017, le département de la Marne a accueilli le 2 000^{ème} volontaire en service civique.

A cette occasion, la DDCSPP a organisé, le 18 octobre 2017 au CREPS de Reims, un regroupement départemental des volontaires en service civique en partenariat avec la ville de Reims et des associations. Après la signature officielle du 2 000^{ème} contrat d'engagement au titre du service civique, plus d'une centaine de volontaires ont participé à une table ronde dédiée à la « valeur ajoutée du service civique dans notre société » et à des ateliers animés par des experts.

En 2017 plus de 700 jeunes ont réalisé une mission de service civique dans la Marne.



Signature du 2 000^{ème} contrat de service civique
18 octobre 2017

Les accueils collectifs de mineurs

Aux termes de l'article L.227-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF), « la protection des mineurs, dès leur inscription dans un établissement scolaire en application de l'article L.113-1 du code de l'éducation, qui bénéficient hors du domicile parental, à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs, d'un mode d'accueil collectif à caractère éducatif entrant dans une des catégories fixées par décret en Conseil d'État, est confiée au représentant de l'État dans le département ».

Il appartient aux organisateurs des accueils collectifs de mineurs (ACM) de proposer un cadre garantissant leur sécurité physique et morale en s'assurant notamment de la qualité éducative des activités proposées ainsi que du respect des dispositions réglementaires relatives à la qualification et à l'effectif de l'encadrement, à l'hygiène, la sécurité et à l'obligation d'assurance.

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Marne mobilise son service de manière à assurer cette mission de protection qui revêt un caractère prioritaire, notamment pendant les périodes de vacances scolaires au cours desquelles le nombre d'enfants accueillis est particulièrement élevé.

La mission de protection des mineurs qui lui est confiée s'exerce principalement par un contrôle *a priori* dans le cadre de la procédure de déclaration des ACM, des contrôles et des évaluations sur place, l'exercice de pouvoirs de police administrative et de police judiciaire, l'information, le conseil, l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions de formation des organisateurs et des équipes pédagogiques tout au long de l'année.

Les chiffres 2017 dans la Marne

348 organisateurs
897 locaux déclarés
2 405 dossiers de déclaration instruits
350 diplômes BAFA délivrés
1 600 candidats en formation
7 réunions d'information pour 175 participants
(collectivités locales et associations réunies)
83 contrôles sur sites réalisés



Le plan départemental de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

Le plan gouvernemental de mobilisation contre le racisme et l'antisémitisme présenté par le Premier ministre le 17 avril 2015 instaure la mise en place d'un comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA) et répond à la volonté du gouvernement de réorganiser les anciennes commissions pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC) autour d'un pilotage resserré et plus opérationnel.

Quatre missions sont fixées au CORA :

1. veiller à l'application des instructions du gouvernement en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations
2. définir les actions de prévention dans ces domaines
3. arrêter un plan d'action adapté aux caractéristiques du département
4. dresser un bilan annuel des actions mises en œuvre.

Installé le 24 mars 2016, lors d'une réunion à la sous-préfecture de Reims en présence du délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), Gilles Clavreul, le CORA de la Marne a ensuite été réuni le 11 juillet 2016 puis le 7 avril 2017. Cette réunion du 7 avril a été l'occasion de lancer la démarche d'élaboration du plan départemental de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations puisque 2 groupes de travail, composés des membres du CORA, ont été constitués afin de répondre aux objectifs suivants :

- capitaliser et mettre en perspective les données et les actions existantes et leur articulation avec les orientations du plan national
- répondre aux besoins des acteurs (mise en réseau, connaissance des dispositifs d'accompagnement) et mieux articuler leur action
- générer une dynamique collective et faire connaître son action.

Un CORA plénier en date du 24 janvier 2017 a eu pour objet de présenter les travaux de ces 2 groupes, travaux également présentés le 8 novembre 2017 lors de la venue du DILCRAH à l'occasion du lancement du 16^{ème} Festival des Cultures LGBT « Les BisQueers Roses », et de soumettre à validation les orientations ainsi que les actions du futur plan départemental qui repose sur 4 axes prioritaires :

1. améliorer la visibilité des infractions
2. favoriser la connaissance et la coordination des partenaires
3. communiquer et informer
4. accompagner les partenaires afin de développer les actions sur l'ensemble du territoire

Ainsi, 10 actions feront l'objet d'une mise en œuvre au cours de l'année 2018.



Les formations aux valeurs républicaines

Le principe de laïcité est au cœur des priorités des comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC). Outre les mesures engagées pour faire connaître et respecter ce principe à l'école, dans la fonction publique et dans le monde de l'entreprise, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a été mandaté pour concevoir et déployer un plan national de formation destiné aux acteurs de terrain de la politique de la ville, de la jeunesse et des sports.

Le plan « valeurs de la République et laïcité » est une réponse aux besoins exprimés par ces professionnels qui travaillent au contact des publics, jeunes notamment. Son objectif est de les aider à mettre leurs pratiques professionnelles en accord avec le cadre juridique, dans un souci de pédagogie auprès des publics qu'ils côtoient.

Dans ce contexte, un **plan de formation** a été déployé sur le territoire marnais : deux agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de la Marne, ainsi qu'un délégué du préfet ont été formés par le CGET et proposent aux acteurs de terrain qui travaillent quotidiennement en présence du public des quartiers politique de la ville des formations gratuites.

Ont ainsi été réalisées les formations suivantes :

- un petit déjeuner à l'intention des agents de la DDCSPP de la Marne
- une formation de 2 jours, les 2 et 3 octobre 2017 au CREPS de Reims à destination du secteur associatif, des animateurs dont les postes sont financés en partie par le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)
- une formation de 2 jours réalisée par le délégué du préfet, fin juin 2017 à Reims à destination des adultes relais
- une journée de sensibilisation à destination des cadres de la DDCSPP de la Marne le 11 décembre 2017.



Le Tour de France de l'Égalité



Cérémonie de clôture du Tour de France de l'Égalité
29 janvier 2018

Du 4 octobre 2017 au 30 janvier 2018, plus de 30 ateliers labellisés Tour de France de l'Égalité ont été réalisés dans la Marne auxquels ont participé plus de 600 personnes : professionnels, institutionnels, scolaires, étudiants, jeunes en difficultés, femmes victimes de violences, etc.

Ces ateliers ont permis de mettre en exergue des besoins de la population pour tendre vers une société égalitaire entre les sexes.

Des pratiques locales ont été valorisées auprès du niveau national et des préconisations ont été identifiées. La plupart de ces pistes d'actions sera par ailleurs mise en œuvre dès 2018 à l'échelon départemental, tel que par exemple, un plan départemental de formation des acteurs.

Le Tour de France de l'Égalité dans la Marne a débuté le 4 octobre 2017 par un spectacle-débat sur le thème de la mixité des métiers qui a réuni près de 200 participants et s'est achevé le 29 janvier 2018 par une cérémonie de clôture en présence du préfet de la Marne et du président du conseil départemental.

Les préconisations résultant de cette sollicitation citoyenne ont été étudiées à l'échelon national pour en décliner une feuille de route gouvernementale présentée le 8 mars 2018 par le président de la République.

Ces orientations nationales constituent les enjeux de la grande cause nationale du quinquennat : l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les chiffres 2017 dans la Marne

Du 4 octobre 2017 au 30 janvier 2018 :
32 ateliers soit une moyenne de 8 ateliers par mois
Plus de 600 participants



Le dédoublement des classes de CP en réseau d'éducation prioritaire renforcée

Pour réduire les inégalités sociales de réussite à l'école, il faut agir dès les premières années des apprentissages des savoirs fondamentaux (CP et CE1) et concentrer prioritairement l'effort là où les besoins sont les plus importants. **Une mesure fondée par la recherche** : l'étude de Bressoux et Lima, montre les effets significatifs du dédoublement. Ce gain, observé dès la première année, se maintient ensuite quand ils rejoignent les structures de taille ordinaire.

Développer une pédagogie adaptée : avec ce taux d'encadrement, l'enseignement est particulièrement structuré et explicite. Il s'agit de donner du sens aux apprentissages, mais aussi une progressivité. Ce dispositif permet une véritable personnalisation des apprentissages. En ce sens, tous les professeurs concernés bénéficient d'une formation spécifique.

Les chiffres 2017 dans la Marne

42 classes

476 élèves

Coût : 23 postes

Un dispositif en cours de déploiement : à la rentrée 2017, cette mesure concerne les CP en REP +. Aux rentrées suivantes, de façon progressive, les CP et les CE1 en REP seront tous concernés.

13 écoles de la ville de Reims

- ◇ Gallieni
- ◇ Charpentier
- ◇ SNCF
- ◇ Maison Blanche
- ◇ Galilée
- ◇ Blanche Cavarrot
- ◇ Joliot-Curie
- ◇ Hippodrome
- ◇ Provençaux
- ◇ Barthou
- ◇ Mougne Tixier
- ◇ Docteur Roux
- ◇ Amundsen



Pour combattre les difficultés scolaires dès les 1ères années d'élémentaire, les CP des REP + sont dédoublés en 2017.

Objectif principal : garantir l'acquisition des savoirs fondamentaux pour tous.

*Visite de Jean-Michel Blanquer
à l'école élémentaire Hippodrome
de Reims*

14 novembre 2017

Le dispositif « devoirs faits »

Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite des apprentissages et de la scolarité. Il est d'abord développé dans la classe. Les leçons, exercices et travaux écrits qui sont donnés en dehors de la classe prolongent le travail fait en classe. Ces devoirs sont parfois une source d'inégalités entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille.

Sur la base d'un projet pédagogique spécifique à chaque établissement, proposé à l'inspecteur d'académie, le dispositif « devoirs faits » a été lancé, dans tous les collèges publics, à compter du 6 novembre 2017. Ainsi tous les élèves volontaires se sont vu proposer un temps pour :

- un travail individuellement au calme (exercices, répétition des leçons, mémorisation)
- un temps d'étude accompagnée (soutien pédagogique, méthodologie, usage du numérique).

Sous la coordination d'un enseignant référent, l'encadrement est assuré par :

- des enseignants
- des assistants d'éducation
- des jeunes en service civique
- des associations et des bénévoles.



Collège Yvette Lundy à Aÿ
décembre 2017

Le dispositif « devoirs faits » est un temps dédié, en dehors des heures de classe, et dans l'établissement, pendant lequel l'élève est accompagné pour effectuer les devoirs demandés par ses professeurs.



Les chiffres 2017 dans la Marne

47 collèges publics
8 sections de 3^{ème} préparatoire à l'enseignement professionnel en lycée
58 jeunes en service civique recrutés
coût estimé : 270 000 €

Bilan 2017

L'ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LA MARNE

PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES DE LA MARNE

1 rue de Jessaint - CS 50431
51036 Châlons-en-Champagne
tél : 03 26 26 10 10 • fax : 03 26 26 10 39
pref-contact@marne.gouv.fr



AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA MARNE

Direction régionale des finances publiques
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Direction régionale des affaires culturelles
Agence régionale de santé
Direction des services départementaux de l'éducation nationale
Direction départementale des territoires
Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
Groupement de gendarmerie
Direction départementale de la sécurité publique
Office national des anciens combattants et victimes de guerre

